



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE L'EQUATEUR, TERRITOIRE DE BIKORO
SECTEUR DES ELANGA
Concession Forestière des Communautés Locales de Ekele

PLAN SIMPLE DE GESTION

2023 - 2027

Elaboré et validé par
L'Assemblée Communautaire
Avec l'Assistance technique de WWF-RDC

Dans le cadre du
**PROGRAMME INTÉGRÉ REDD+ POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT BASÉ
SUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PROVINCE DE L'EQUATEUR**
(PIREDD EQUATEUR)



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



DECEMBRE 2022

Remerciements

Les auteurs se doivent d'adresser leurs vifs remerciements au FONAREDD/CAFI, à travers la FAO et son partenaire WWF, pour de gros efforts financiers consentis via le Programme Intégré de Réduction des Emissions des gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (PIREDD en sigle) dans la Province de l'Equateur.

Ces efforts financiers ont indéniablement permis, avec la participation et la détermination de la communauté locale de mener plusieurs activités visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la réduction de la pauvreté et le développement local.

Les auteurs reconnaissent également l'apport substantiel des Services techniques et des experts du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (DGFor , DFC , DIAF , etc) ayant participé à ce projet qui s'inscrit dans la phase expérimentale de la Foresterie Communautaire en RDC en fournissant des conseils techniques et une base des données très riche , variée et dont le potentiel est à peine exploité sur laquelle nos travaux se sont beaucoup appuyés .

Les auteurs sont particulièrement reconnaissants à l'égard de la FAO et du WWF, les deux agences d'exécution du PIREDD Equateur, et surtout à leurs mandataires respectifs qui, en dépit de multiples et sérieuses difficultés rencontrées, n'ont ménagé aucun effort pour conduire à bon port le navire PIREDD Equateur.

Les auteurs gardent aussi de très bons souvenirs à l'égard de tous les acteurs de développement et facilitateurs locaux membres de la CFCL ayant participé aux travaux d'élaboration du plan Simple de Gestion, sans oublier de remercier certaines organisations nationales et internationales et certaines personnes ressources pour leurs apports substantiels à travers les réflexions et échanges d'expériences, à l'occasion des sessions d'élaboration du PSG.

Enfin, aux autorités coutumières, aux responsables de l'administration publique et à la société civile environnementale Congolaise pour continuer de soutenir le plaidoyer et l'accompagnement en faveur des peuples autochtones pygmées et des populations riveraines des forêts auprès des décideurs politiques établis dans les plus hautes institutions du pays en vue de l'atteinte effective des deux principaux objectifs fixés par les textes légaux relatifs à la foresterie communautaire en RDC, à savoir : la gestion durable des forêts et l'amélioration des conditions de vie des communautés forestières qui en dépendent. Des outils de gestion et d'exploitation sont donc indispensables pour ce faire, notamment des plans simples de gestion.

Sigles et Abréviations

AC	: Assemblée Communautaire
CAFEC	: Central Africa Forest Ecosystems Conservation
CFCL	: Concession Forestière des Communautés Locales
CITES	: Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora
CLCSE	: Comité Local de Contrôle Suivi et Evaluation
CLD	: Comité Local de Développement
CLG	: Comité Local de Gestion
COLO	: Communauté Locale
CS	: Conseil des Sages
DIAF	: Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
DME	: Diamètre Minimum d'Exploitabilité
FAO	: Food and Agriculture Organization
FM	: Forêt Marécageuse
FONARED	: Fonds National REDD
FSA	: Forêt Primaire Adulte
GES	: Gaz à Effet de Serre
GO	: Guide Opérationnel
IMR	: Inventaires Multi Ressources
Ja	: Jachère
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MTN	: Modèle Numérique de Terrain
PA	: Plan d'Aménagement
PAA	: Programmation Annuelle des Activités
PAP	: Peuple Autochtone Pygmée
PD	: Plan d'Eau
PFABO	: Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIREDD	: Projet Intégré REDD
PM	: Prairie Marécageuse
PSG	: Plan Simple de Gestion
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD	: Réduction des émissions dues à la Déforestation et Dégradation des forêts
RN8	: Route Nationale numéro 8
SRTM	: Shuttle Radar Topography Mission
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UTM	: Universal Transverse Mercator
WGS	: <i>World Geodetic System</i>
WWF-RDC	: World Wide Fund for nature/Programme pour la RDC
ZDR	: Zone de Développement Rural

Liste des Cartes

<i>Carte 1. Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele</i>	6
<i>Carte 2. Relief et hydrographie de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele</i>	7
<i>Carte 3 et 4. Pédologie et Géologie de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele</i>	7
<i>Carte 5. Stratification de l'Occupation du sol de la CFCL d'Ekele</i>	8
<i>Carte 6. Affectation des zones de gestion dans la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele</i>	26
<i>Carte 7. Zone de Développement Rural (ZDR) délimitée par la Communauté Locale d'Ekele.....</i>	30

Liste des Figures

<i>Figure 1. Localisation des Aires protégées situées en périphérie de la CFCL d'Ekele.....</i>	9
<i>Figure 2. Proportion des ménages par catégories socio-professionnelles</i>	13
<i>Figure 3. Proportion par ménages des cultures pratiquées dans le village Ekele.....</i>	14

Liste des Tableaux

Tableau 1. Organisation interne de gouvernance de la CFCL d'Ekele, telle que définie dans l'Arrêté 025 du 09 Février 2016 du MDD.....	4
Tableau 2. Superficie de l'occupation du sol de la CFCL d'Ekele	8
Tableau 3. Espèces fauniques déterminées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL d'Ekele	10
Tableau 4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités relevées dans le village d'Ekele	11
Tableau 5. Répartition des effectifs de la population du Village Ekele dans les différentes tranches d'âge	13
Tableau 6. Espèces fauniques les chassées dans le domaine forestier du terroir d'Ekele.....	15
Tableau 7. Taux d'exploitation des PFABO par les communautés locales du village d'Ekele	17
Tableau 8. Table de peuplement d'essences floristiques inventoriées dans la CFCL d'Ekele	20
3.1.2. Table de stock de volume	21
Tableau 9. Table de stock de volume brut à l'hectare et dans l'ensemble de la CFCL Bofidji d'essences floristiques inventoriées	22
Tableau 10. Nombre des indices de la faune observés le long des layons installés dans la CFCL d'Ekele	23
Tableau 11. Synthèse des relevés sur les PFABO/PFNL identifiés dans la CFCL lors de l'IMR.....	24
Tableau 12. Superficies des différentes catégories d'affectation du sol de la CFCL d'Ekele	27
Tableau 13. Réglementations des activités par série (extrait du Guide Opérationnel portant sur les normes d'affectations des terres lors de l'élaboration des PA, version révisée – juin 2017 et de PSG, version 2020)	27
Tableau 14. Planification quinquennale d'activités de gestion dans la CFCL d'Ekele.....	32
Tableau 15. Programmation annuelle (PAA) des activités de gestion de la CFCL d'Ekele	34

Table des matières

Remerciements	i
Sigles et Abréviations.....	iii
Liste des Cartes	iii
Liste des Figures.....	iv
Liste des Tableaux.....	v
Table des Matières.....	iii
0. Introduction.....	1
Chapitre 1. Description générale de la CFCL	3
3.1. Situation administrative de la CFCL	3
3.2. Informations de la CFCL	3
3.2.1. Nom et acte d’attribution de la CFCL.....	3
3.2.2. Vocation et justification.....	3
3.2.3. Mode de gestion.....	4
3.2.4. Aperçu historique de la CFCL	5
3.2.5. Chargé de l’exécution du PSG	5
3.3. Description Biophysique de la CFCL.....	5
3.3.1. Superficie, Situation géographique et limites	5
3.3.2. Climat.....	7
3.3.3. Relief et hydrographie.....	7
3.3.4. Géologie et pédologie	7
3.4. Caractéristiques écologiques	8
3.4.1. Végétation.....	8
3.4.2. Faune.....	9
3.4.2.1. Habitat sensible et Aires protégées.....	9
3.4.2.2. Espèces animales identifiée	10
3.5. Description Socio-économique et culturelle.....	10
3.5.1. Structure démographique	10
3.5.2. Principales activités socio-économiques des populations.....	10
3.5.3. Les infrastructures.....	11
3.5.4. Principales activités coutumières et culturelles des populations.....	11
3.6. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du terroir	11

3.7. Attentes des communautés locales et priorités de développement	12
Chapitre 2. Résultats de l'enquête socio-économique	13
2.1. Caractéristiques démographiques	13
2.2. Activités de la population	13
2.3. Organisation sociale, ethnique et coutumière de la communauté	17
2.3.1. Organisation sociale de la communauté	17
2.3.2. Organisation ethnique et coutumière	18
2.4. Infrastructures et équipements	18
2.4.1. Adduction d'eau potable et électricité	18
2.4.2. Education de base	19
2.4.3. Santé primaire	19
2.4.4. Culture et religion	19
2.4.5. Commercialisation	19
Chapitre 3. Résultats de l'inventaire multi-ressources	20
3.1. Ressources floristiques	20
3.1.1. Table de peuplement	20
3.1.2. Table de stock de volume	21
3.2. Ressources fauniques	23
3.3. Ressources en Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre	23
Chapitre 4. Division de la CFCL et affectation des terres en zones spécifiques	25
4.1. Vocation de la CFCL	25
4.2. Définition des usages de la CFCL	25
4.3. Affectations des zones et règles de gestion	26
4.4. Justification des usages choisis	28
4.4.1. Zone de Protection	28
4.4.2. Zone de Développement Rural (série agro-pastorale)	29
Chapitre 5. Programmation des activités de gestion	31

0. Introduction

Les forêts de la RDC, couvrant près de deux tiers (2/3) des forêts du Bassin du Congo, constituent des habitats précieux et des niches écologiques essentiels pour le maintien de l'équilibre de la biodiversité qui s'y attache. A ce rôle écologique ; s'ajoutent la protection des ressources en eau et du sol, la régulation des cycles des matières et du microclimat (climat local), le stockage de carbone et la réduction des émissions des gaz à effet de serres (GES). Ces forêts constituent un vaste champ des recherches, un laboratoire idéal pour les informations écologiques, agronomiques et pharmaceutiques. C'est un précieux réservoir d'informations génétiques. A côté de toutes ces fonctions essentielles, elles jouent également le rôle socio-économique à travers le développement et la promotion de l'agriculture durable, de la chasse & pêche responsables, de l'exploitation du bois d'œuvre et des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO), de l'artisanat, de l'écotourisme, etc. Nonobstant les avantages qu'offrent ces forêts, elles continuent à se déforester et se dégrader à l'échelle de l'écorégion.

Afin de réduire et/ou limiter ces dégâts susceptibles de conduire à une détérioration prononcée des conditions de vie des communautés locales riveraines et PAP dépendants de ces massifs forestiers d'une part, et à la perte de sa diversité biologique si exceptionnelle d'autre part ; la RDC va alors adopter des mesures innovantes sur la gestion durable de ses forêts. C'est ainsi qu'en 2002, elle va réformer son secteur forestier, qui jusque-là était géré par une loi datant de 1949 ; mettant en place le nouveau code forestier national. La présente loi s'inscrit alors dans la logique de nouvelles visions de gestion des ressources naturelles, des traités et conventions internationaux en matière environnementale.

Le cadre légal précité (dans son article 22) offre la possibilité aux communautés locales, de demander et d'obtenir à perpétuité un titre en qualité de Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL en sigle), sur les forêts qu'elles possèdent en vertu de la coutume. L'expression CFCL découle du Décret N° 14/018 du 18 août 2014, fixant les modalités par lesquelles la possession coutumière ainsi reconnue peut-être muée en titre de concession ; et les dispositions spécifiques à la gestion et exploitation des CFCL ont été déterminées dans l'Arrêté ministériel (MEDD) N° 025 du 09 février 2016 qui, entre autres, exige l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion (PSG en sigle) par la communauté locale bénéficiaire de la concession.

L'élaboration d'un PSG étant un processus complexe en termes d'expertise et du coût évalué ; les communautés locales de la RDC ont l'intérêt de compter sur l'appui technique d'un service forestier local ou d'une organisation mieux indiquée, pouvant les aider à la réaliser avec leur effective et active participation, le temps pour elles de devenir capables de la réaliser seules au fil des ans. C'est ainsi que le Fonds Mondial pour la Nature, WWF (en sigle anglais) ; qui est resté longtemps très actif dans le secteur de conservation de la nature et de gestion durable des écosystèmes forestiers, s'est engagé à appuyer les communautés locales congolaises, particulièrement celle d'Ekele (en vertu de l'article 22 et 23 de l'arrêté 025) à la demande de l'obtention de titre forestier à travers le projet « *Conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale ou Central African Forest Ecosystems Conservation (CAFEC)* », et à l'élaboration de son PSG à travers le *Programme Intégré REDD (PIREDD)* Equateur, mis en œuvre par le *Programme de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)* (en sigle anglais) et en partenariat avec le Fonds Mondial pour la nature (WWF) sous financement du *Fonds National REDD (FONAREDD)* et la Suède.

Le présent travail traite le Plan Simple de Gestion de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele, couvre une période de cinq (5) ans et va de 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2027.

Il se subdivise en cinq principaux chapitres dont (i) la description détaillée de la CFCL, (ii) la portée de l'enquête socio-économique, (iii) la présentation des résultats de l'inventaire multi-ressources, (iv) la division de la CFCL et l'affectation des terres en zone spécifiques et (v) une programmation des activités de gestion.

Chapitre 1. Description générale de la CFCL

Cette section décrit de manière plus détaillée la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele. Elle se subdivise en trois (3) principales sous-sections dont :

1. La situation administrative de la CFCL, décrivant la situation géographique de la CFCL ;
2. Les informations générales de la CFCL, exhibant sa vocation et
3. Le mode de gestion et la description biophysique de la CFCL.

3.1. Situation administrative de la CFCL

Administrativement, la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele est située dans :

- La Province de l'Equateur ;
- Le Territoire de Bikoro ;
- Le Secteur d'Elanga ;
- Le Groupement d'Ekele-Ouest et ;
- Le village d'Ekele.

Elle partage ses limites avec les Concessions Forestières des Communautés Locales de Lokolama au Nord et Bongindji au Sud.

3.2. Informations de la CFCL

Les informations relatives à la CFCL d'Ekele se rapportent à son acte d'attribution, à sa vocation et à son mode de gestion ; ces derniers étant très utiles dans l'orientation de la définition des règles de sa gestion par les communautés locales.

3.2.1. Nom et acte d'attribution de la CFCL

La Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele a été attribuée sous ce nom aux communautés locales par l'**Arrêté n° 2010/017/CAB/PROGOU/EQ/NT/2018 du 14/02/2018**.

3.2.2. Vocation et justification

La CFCL d'Ekele fait partie de la grande zone des tourbières de la cuvette centrale congolaise, découverte en 2018 par Simon Lewis, Greta Dargie, Bart Crezee (tous chercheurs scientifiques de l'Université de Leeds en Angleterre) et Corneille Ewango (Professeur à l'Université de Kisangani) et présente une superficie significative des tourbières.

C'est ainsi qu'à l'issue des consultations communautaires, la vocation adoptée est la protection de ses zones des tourbières ; afin de les gérer de manière efficiente et durable, les valoriser et les restaurer.

Elle se propose comme vision principale la protection des zones à fort stockage de carbone forestier en vue de rechercher des financements offrant des opportunités d'amélioration des conditions de vie des communautés locales attributaires de ladite CFCL.

3.2.3. Mode de gestion

Conformément à *l'article 4 de l'arrêté 025 du 09 février 2016 susvisée*, une organisation interne de la gouvernance est établie au niveau communautaire par les communautés locales de la CFCL d'Ekele. Le **Tableau 1** ci-dessous présente la structuration, la composition et le rôle de l'organisation interne de gouvernance locale d'une CFCL en RDC.

Tableau 1. Organisation interne de gouvernance de la CFCL d'Ekele, telle que définie dans l'Arrêté 025 du 09 Février 2016 du MDD

Structure	Composition	Rôle
Assemblée Communautaire (AC)	☐ Le chef de la communauté, le(s) autre(s) représentant(s) coutumièrement attitré (s) de la communauté, et les membres du conseil des sages	Organe de délibération et de prise de décision qui valide les décisions de gestion, met en place des structures de gestion, et définit les règles pratiques de gestion et contrôle de la concession. Les attributions de l'AC s'étendent sur l'ensemble de la Concession Forestière Communautaire Locale.
	☐ Toutes les personnes majeures unies par des liens de solidarité clanique ou parentale et établies sur le finage de la Communauté Locale ;	
	☐ Des représentants de tout groupe de personnes qui, liées à la communauté locale à un titre quelconque, sont établies traditionnellement dans le finage visé ci-dessus ;	
Comité Local de Gestion (CLG)	☐ Neuf membres au maximum désignés par l'Assemblée Communautaire, en tenant compte de la représentation de toutes les composantes de la Communauté Locale.	Organe exécutif et technique chargé d'assurer la gestion quotidienne de la concession forestière, conformément aux résolutions et orientations du conseil communautaire auprès duquel il rend compte de ses actes.
Comité Local de Contrôle et Suivi-Evaluation (CLCSE)	☐ Représentants des composantes de la communauté locale, en raison d'une personne par composante, et des personnes-ressources choisies en fonction de leur expertise.	Organe qui assume le suivi-évaluation des activités de gestion de la concession forestière
Conseil des sages (CdS)	☐ Les notables et/ou acteurs sociaux de la Communauté Locale, ainsi que toute autre personne désignée en fonction de ses connaissances et conformément aux us et coutumes.	Organe de consultation, de prévention et de règlement des conflits liés à la gestion, à l'utilisation et à l'exploitation de la concession et au partage des bénéfices qui en résultent. Il rend ses avis sur la gestion de la concession, son exploitation, sur la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion ainsi que sur le partage des bénéfices qui en résultent.
	☐ La composition du bureau du Conseil des Sages est représentative de toutes les composantes de la communauté, dont : un président, un vice-président, un secrétaire et deux conseillers.	

3.2.4. Aperçu historique de la CFCL

La Communauté Locale d'Ekele a déposé les dossiers de demande au Gouvernorat de Province de l'Equateur à Mbandaka alors que le processus avait commencé un peu plus tôt.

Ce n'est qu'en date du **14 Février 2018** ; que le Gouverneur de province de l'Equateur a procédé à la signature de l'arrêté portant attribution gratuite et perpétuelle de la Concession Forestière à la Communauté Locale d'Ekele.

Pour information, le dossier de demande d'attribution de ladite CFCL contenait les éléments ci-après :

- La lettre de demande adressée au Gouverneur de Province ;
- Le Procès-Verbal signé par l'Assemblée Communautaire ou les représentant(s) coutumièrement attitré(s) de la communauté locale ;
- La liste signée par le(s) représentant(s) coutumièrement attitré(s), des familles, lignages ou clans et membres de la communauté ;
- La carte des limites avec stratification de l'occupation du sol établie de manière participative, en collaboration avec les communautés voisines ;
- L'acte attestant la qualité des représentants coutumièrement attitrés ;
- L'acte d'engagement de la communauté locale ;
- Le Procès-verbal d'identification de la communauté requérante ;
- Le Procès-Verbal de l'enquête publique préalable.

3.2.5. Chargé de l'exécution du PSG

Ce Plan Simple de Gestion sera mis en œuvre par la Communauté Locale d'Ekele conformément à ***l'Article 9 de l'Arrêté 025 du 09 Février 2016*** ; ayant prévu l'instauration d'un Comité Local de Gestion composé des membres de la communauté. Ce comité est l'organe exécutif et technique chargé d'assurer la gestion quotidienne de la CFCL, conformément aux résolutions et orientations de l'Assemblée Communautaire, auprès de laquelle il rend compte de ses actes.

La gestion quotidienne de la CFCL d'Ekele dépendra des choix à partir desquels les activités génératrices de revenu ou de gestion des ressources seront menées par les membres/animateurs communautaires du CLG.

3.3. Description Biophysique de la CFCL

3.3.1. Superficie, Situation géographique et limites

La superficie SIG totale officielle de la CFCL Ekele est de **11118,8 ha** et est située dans la Province de l'Equateur, localisée à l'ouest de la République Démocratique du Congo. Cette CFCL se situe dans la partie Ouest de la grande route reliant Mbandaka et Bikoro et à l'Est du fleuve Congo. Ses limites nord et sud se partagent respectivement avec celles des CFCL Lokolama et Bongindji. Cette concession s'étend entre les latitudes -0,35932° et longitudes 18,093412° (***Carte 1***).

Les limites de la CFCL d'Ekele sont décrites de la manière suivante :

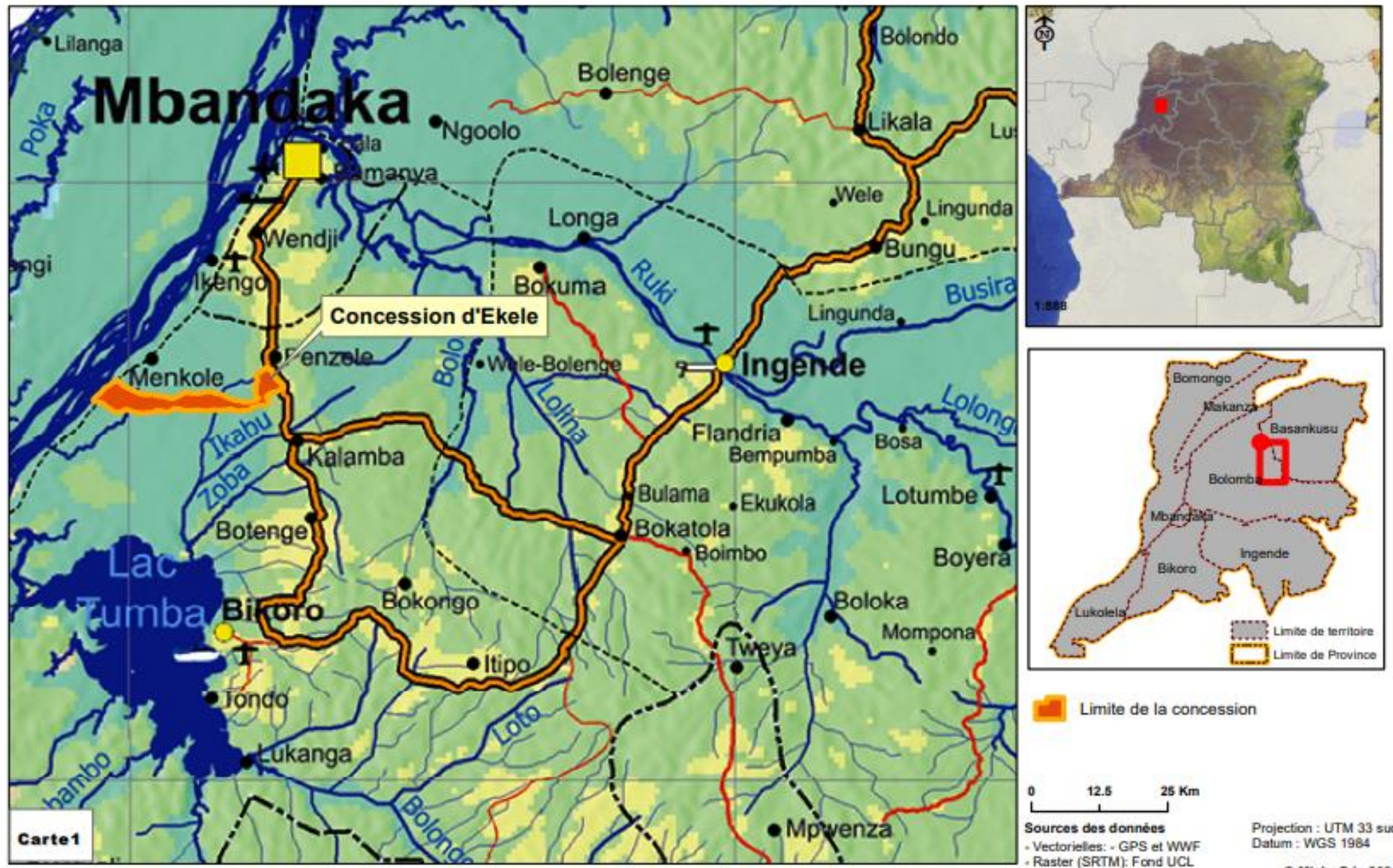
- Au Nord-Ouest : au point de coordonnées A (Lat : 0° 19' 43,168" S et Long : 17° 58' 36,948" E) ;
- Au Sud-Ouest : au point de coordonnées B (Lat : 0° 21' 44,444" S et Long : 17° 56' 18,847" E) ;

- Au Nord-Est : au point de coordonnées C (Lat : 0° 18' 29,348" S et Long : 18° 13' 33,146" E) et ;
- Au Sud-Est : au point de coordonnée D (Lat : 0° 20' 25,849" S et Long : 18° 15' 11,138" E).

Carte 1. Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele

République Démocratique du Congo

Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele



3.3.2. Climat

Située dans le territoire de Bikoro et à cheval sur l'équateur, la CFCL d'Ekele bénéficie d'un climat tropical chaud et humide (selon la classification de Köppen-Geiger) où la température moyenne varie de 21°C à 31°C et caractérisée par des précipitations, oscillant autour d'une moyenne de 494.6mm à l'année. On y rencontre deux saisons : la grande saison des pluies (septembre - avril) et la saison sèche (mai - août).

3.3.3. Relief et hydrographie

La Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele est caractérisée dans son ensemble par un relief relativement plat (altitude maximale de plus au moins 340 mètres) avec un réseau hydrographique moins dense, irrigué par le Fleuve Congo (se situant sur toute la partie Ouest de la CFCL) par lequel s'afflue la rivière Zoba. Le Fleuve Congo, navigable par les communautés locales, facilite alors l'évacuation des produits agricoles et autres pour la vente en destination de Mbandaka et Bikoro (*Carte 2*).

3.3.4. Géologie et pédologie

Peu d'informations sont disponibles sur les caractéristiques du sol et du sous-sol de la région étudiée. Néanmoins ; une carte établie en 2005 et mise à jour en 2007¹ sur base de données datant de 1974 pour la géologie et une carte établie en 1959 pour la pédologie, fournissent toutefois les informations suivantes :

- Du point de vue géologique, le substrat de la Concession Forestière de la Communauté Locale d'Ekele est constitué de sédiments d'origine divers de l'époque de phanérozoic-Pleistocène, pléiocène : *Alluvions, éluvions et colluvions* et de phanérozoic-Holocène : *alluvions modernes* (*Carte 3*).
- Les sols de la concession sont constitués principalement des **Xanthic FERRALSOLS** (sols argileux de dont le PH est acide. Généralement hydro morphes dans les bas-fonds, les sols permettent le développement des cultures de contre saison à l'instar du maïs et d'autres cultures) et des **Eutric GLEYSOLS** : sols hydriques qui, à moins drainés et saturés d'eau souterraine assez longtemps (*Carte 4*).

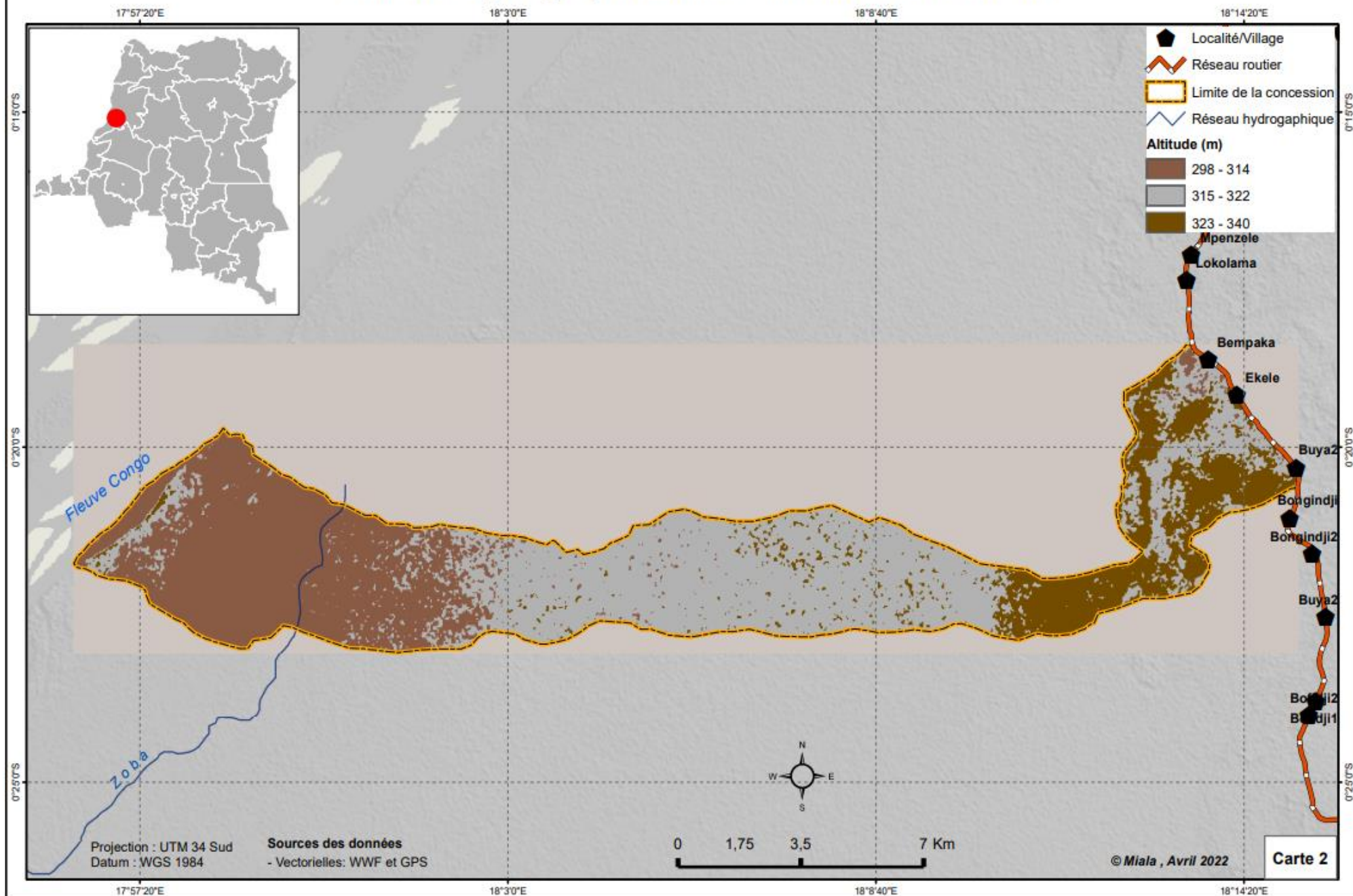
Carte 2. Relief et hydrographie de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele

Carte 3 et 4. Pédologie et Géologie de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele

¹ ISRIC (International Soil Reference and Information Centre), 2007. SOTER-based soil parameter estimates for central Africa – DR Congo, Burundi and Rwanda. SOTWIScaf, version 1.0)

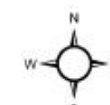
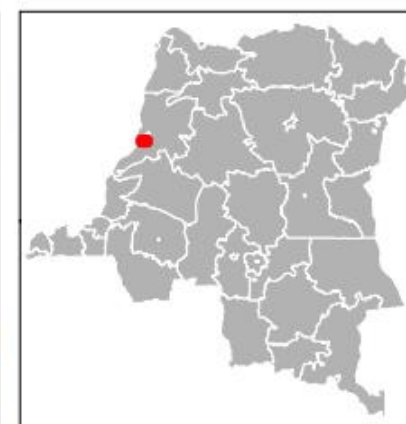
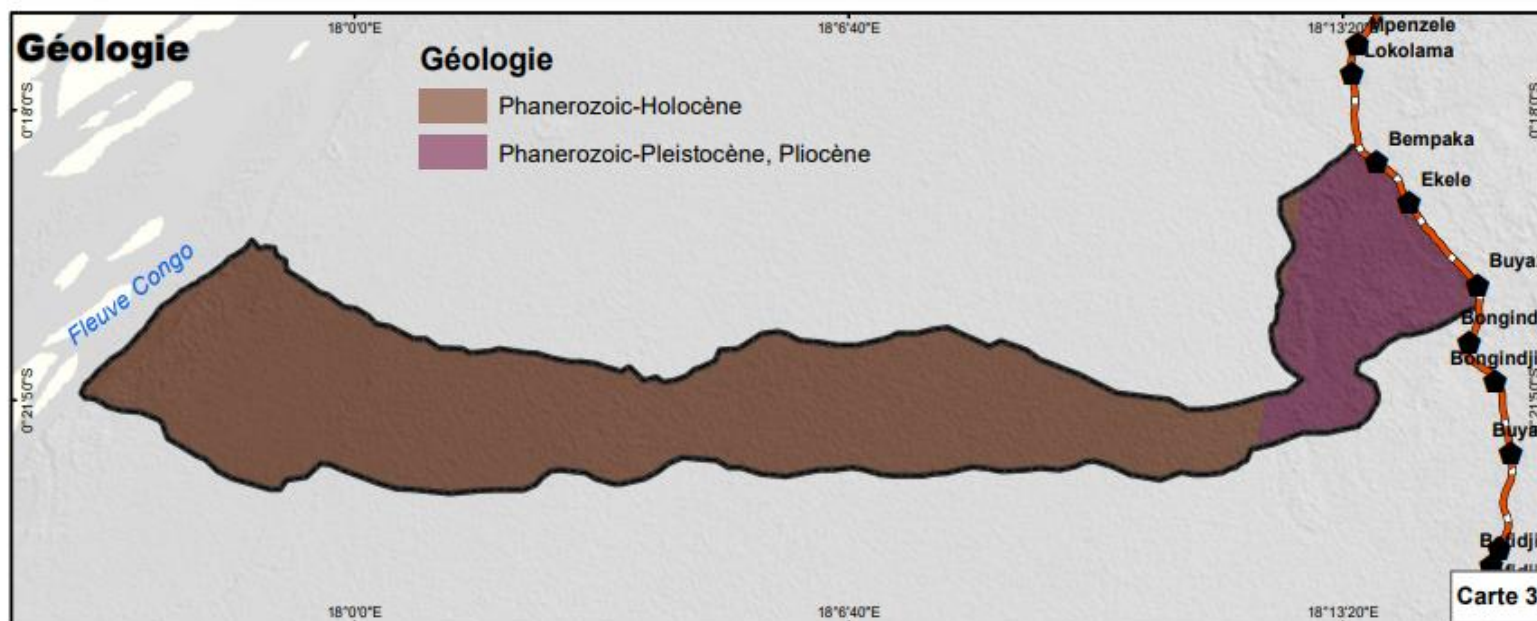
République Démocratique du Congo

Relief et Hydrographie/Concession forestière d'Ekele

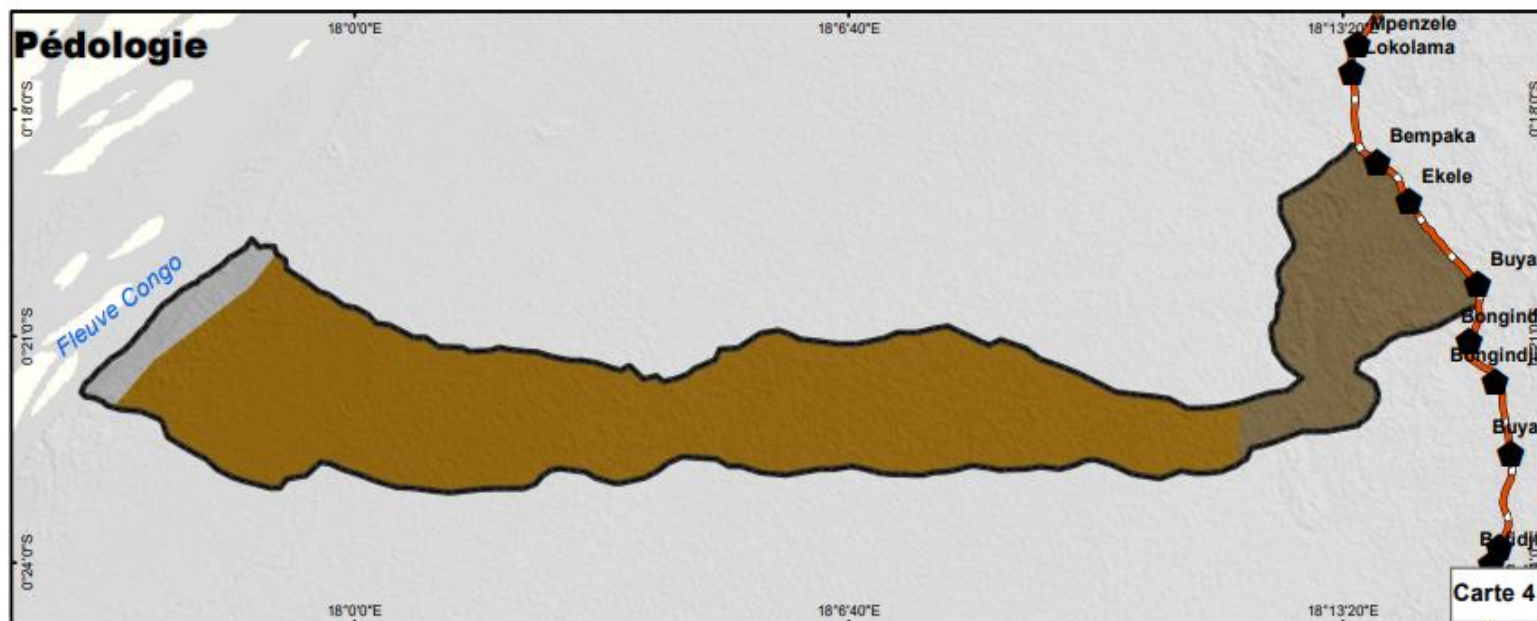


République Démocratique du Congo

Concession forestière des communautés Locales d'Ekele



0 2 4 8 Km



- Localité/Village
- Réseau routier
- Limite concession

Sources des données
- Vectorielles: WWF et GPS

Projection : UTM 34 Sud
Datum : WGS 1984

© Miala , Avril 2022

3.4. Caractéristiques écologiques

Cette section décrit les caractéristiques ayant trait à l'écologie (généralement les types de végétation et faune sauvage) de la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele

3.4.1. Végétation

Le **Tableau 2** récapitule les différentes formations végétales de la concession forestière d'Ekele et leurs superficies (calculées sous SIG utilisant la projection UTM ; 34 S ellipsoïde WGS 84).

La Forêt Marécageuse occupe l'essentielle de la CFCL près de 90 % de l'ensemble de la concession forestière. Ils s'ajoutent sur cette unité de stratification du sol de la concession des petites portions des forêts secondaires adultes et des mosaïques culture-végétation (jachères) à l'extrémité Est de la concession (près des habitations du village Bempaka, Ekele et Buya 2). On peut enfin remarquer des petites tâches négligeables de prairie marécageuse au Sud-ouest de la CFCL (aux côtés du fleuve Congo) (**carte 3**).

La couverture végétale de la concession est plus dominée par un mélange d'espèces des familles des Euphorbiaceae, Meliaceae, Fabaceae, Annonaceae, Sapindaceae, Sapotaceae, etc. Parmi ces espèces, mentionnons *Uapaca guineensis*, *Entandrophragma palustre*, *Berlinia grandiflora*, *Xylopia villosa*, *Eriocoelum microspermum* et *Manilkara sp.*

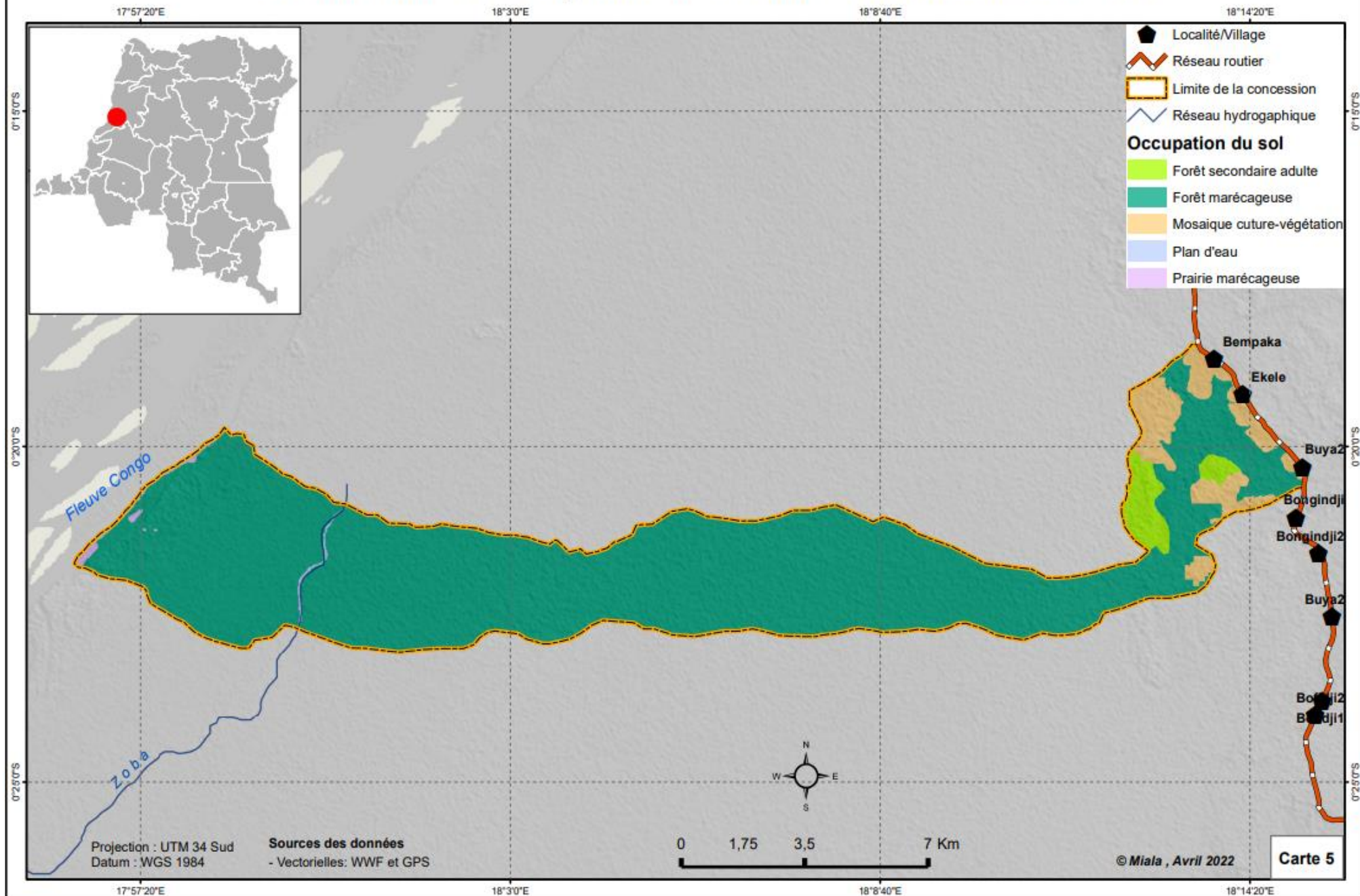
Tableau 2. Superficie de l'occupation du sol de la CFCL d'Ekele

Strate	Code	Légende	Superficie (ha)	%
Surface utile			304,5	2,7
Forêt secondaire adulte	FSA	Forêt composée d'héliophiles tolérants à croissance moyenne et à feuillage caducifolié accompagnées souvent d'essences sciaphiles transgressives de la forêt dense humide sempervirente ou de la forêt semi-décidue.	304,5	2,7
Surface non utile			10813,6	97,3
Forêt marécageuse	FM	Forêt située le long des cours d'eau et de rivières dans des zones inondées périodiquement ou gorgées d'eau durant toute l'année. Elle est caractérisée par la présence des espèces qui croissent dans les conditions de déficit sévère en oxygène.	10006,0	90,1
Jachère	Ja	Complexe de cultures, jachères, brûlis, îlots de forêt intercalés et en association avec les villages (voirie et habitations).	702,1	6,3
Plan d'eau	PD	Eau libre (cours d'eau ou lac)	78,5	0,7
Prairie marécageuse	PM	Zone constituée d'une végétation herbacée présente en général à proximité des cours d'eau (prairie en zone alluviale), parfois dans une dépression (dépressions limoneuses, dépressions en montagne, prairies humides dunaires).	27,0	0,2
Superficie totale de la concession			11118,1	100,0

Carte 5. Stratification de l'Occupation du sol de la CFCL d'Ekele

République Démocratique du Congo

Stratification de l'occupation du sol/Concession forestière d'Ekele



3.4.2. Faune

3.4.2.1. Habitat sensible et Aires protégées

Les inventaires multi-ressources réalisés dans CFCL d'Ekele n'ont fait mention d'aucune espèce de grands mammifères. En dépit cette observation, la CFCL présente un grand bloc des formations hydromorphes fragiles (généralement des marécages en permanence), lequel contenant d'énormes quantités de carbone souterrain ; devant être d'office protégé pour maintenir l'équilibre climatique au niveau mondial. La petite portion de forêt secondaire (à l'Est de la CFCL) forme autant une canopée assez régulière avec des essences sciaphiles à fortes biomasses. Sa composition floristique remarquable lui confère autant une attention particulière dans la gestion des forêts congolaises.

Outre les observations faites ci-haut, la CFCL d'Ekele est située dans le paysage Lac-Télé – Lac Ntomba certifié comme l'un des sites Ramsar au monde (*Figure 1*).

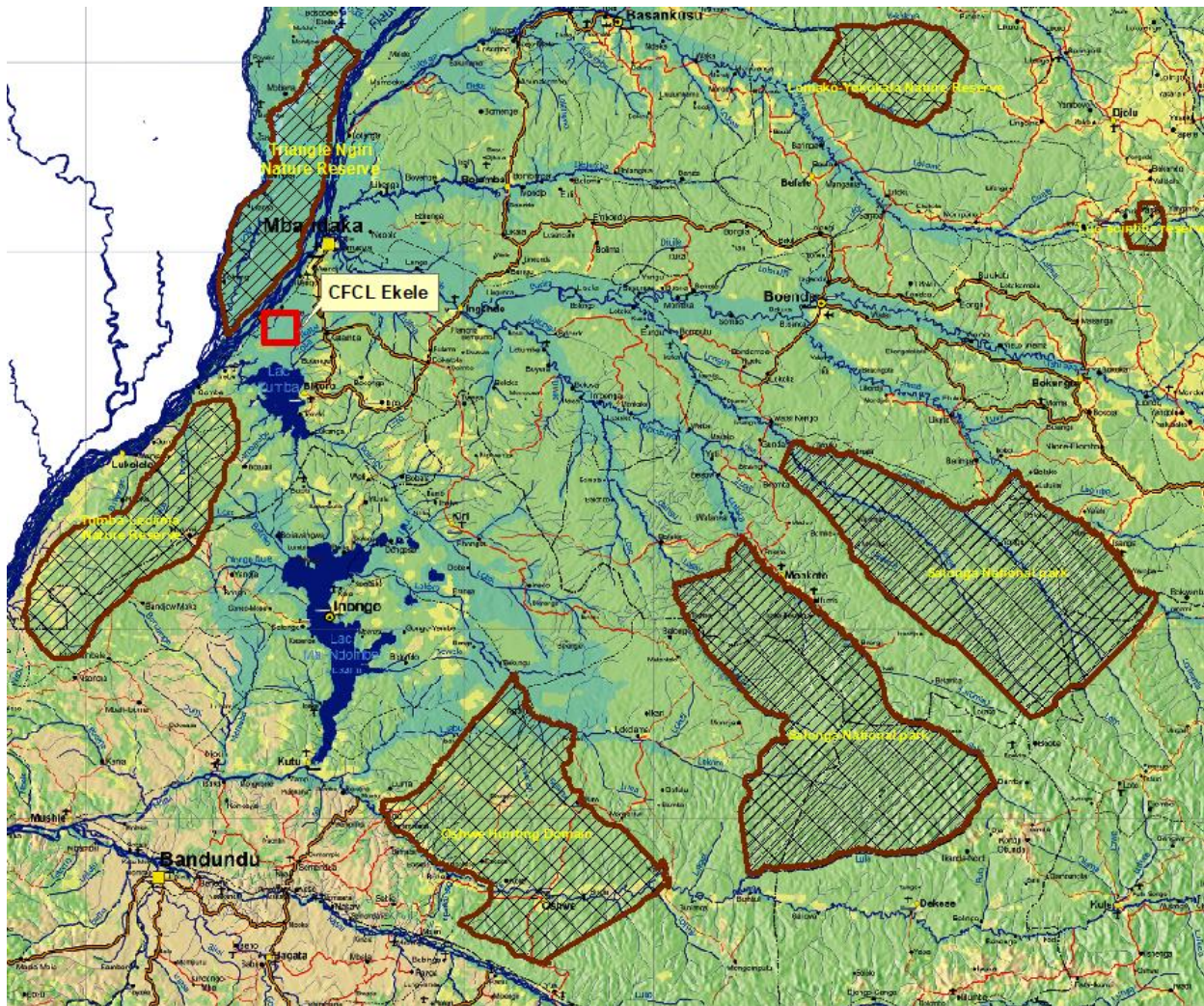


Figure 1. Localisation des Aires protégées situées en périphérie de la CFCL d'Ekele

3.4.2.2. Espèces animales identifiées

Le **Tableau 3** donne la liste des espèces fauniques identifiées lors de des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL, ainsi que leurs actuels statuts de protection en RDC (conformément à la réglementation en vigueur) et selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES en sigle anglais). Les inventaires ainsi réalisés dans la CFCL d'Ekele font mention à des populations de loutres à joues à blanches et de Pangolin géant, qui sont des espèces vulnérables d'après UICN. D'autres espèces relevées (telles que le céphalophe à dos jaune et le Pyton) sont quasi-menacées quant à la réglementation en matière de gestion de faune sauvage en RDC.

Les cartes de répartition de ces espèces sont présentées dans le Rapport d'Inventaire (**Annexe 12**).

Tableau 3. Espèces fauniques déterminées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL d'Ekele

Famille	Nom commun	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut		
				Protection RDC	UICN	CITES
Bovidae	Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Nkulupa	Partielle	Quasi-menacé (NT)	Annexe II
	Céphalophe à front noir	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Mpambi	Partielle	Préoccupation min (LC)	/
	Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbuli	Partielle	Préoccupation min (LC)	/
Mustelidae	Loutre à joues blanches	<i>Aonyx congica</i>	Ibenge	Partielle	Vulnérable (VU)	Annexe I
Viverridae	Civette d'Afrique	<i>Civettictis civetta</i>	Libobi		Préoccupation min (LC)	Annexe III
Manidae	Pangolin	<i>Manis gigantea</i>		Totale	Vulnérable (VU)	Annexe I
Hystricidae	Porc-épic	<i>Atherurus africanus</i>	Ikoo	Aucune	Préoccupation min (LC)	/
Boidae	Pyton	<i>Python sebae</i>	Nguma	Partielle	Quasi-menacé (NT)	Annexe II

3.5. Description Socio-économique et culturelle

Cette description illustre le résumé des caractéristiques socio-économiques et culturelles du village d'Ekele telles que dégagées lors des enquêtes y relatives. Des plus amples informations sont exposées au deuxième chapitre du présent PSG.

3.5.1. Structure démographique

Les informations démographiques relevées au-sein du village Ekele lors des enquêtes socio-économiques présentent une population estimée à 398 individus (majoritairement féminins), répartie sur 70 ménages dont 61 % d'effectif est compris entre 18 à 65 ans d'âge.

3.5.2. Principales activités socio-économiques des populations

L'activité principale de la plupart de ménages du village Ekele demeure l'Agriculture itinérante sur brûlis. Elle est par ailleurs suivie (par ordre d'importance) par la pêche, la distillation alcoolique, l'élevage, la chasse et d'autres qui se font de manière occasionnelle dont le commerce, la menuiserie et l'enseignement.

3.5.3. Les infrastructures

La situation d'infrastructures dans l'ensemble du village d'Ekele demeure à penser à la rénovation. En dehors des édifices de prière, le village dispose d'une (1) école primaire ; d'un terrain de football et d'une (1) route d'intérêt national (RN8) reliant la ville de Mbandaka et le Territoire de Bikoro.

3.5.4. Principales activités coutumières et culturelles des populations

Les croyances coutumières ne sont pas institutionnalisées au sein de la communauté locale de la CFCL d'Ekele, mais constituent la force idéologique qui impacte significativement le comportement de chaque villageois.

Malgré la nature jeune de la communauté locale bénéficiaire de la CFCL d'Ekele, l'entité coutumière ne parvient à offrir à la jeunesse des activités culturelles et récréatives nécessaires pour leur épanouissement social. Le football demeure la seule activité de loisir et/ou sportive des jeunes du village d'Ekele.

3.6. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du terroir

Les forces, faiblesses, menaces et opportunités identifiées dans village Ekele sont présentées au **Tableau 4** ci-dessous. Cette matrice identifie d'une part les forces associées à leurs contraintes de la concession forestière d'Ekele et présente d'autre part, ses éventuelles opportunités, en misant sur les probables menaces, afin de solutionner au mieux les problèmes observés.

Tableau 4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités relevées dans le village d'Ekele

Facteurs	Indicateurs
Forces	Implication/engagement de femmes à travailler pour le développement communautaire
	Proximité du village avec les grands centres urbains (ville de Mbandaka par exemple)
	Vaste étendue des forêts avec Produits ligneux, ressources fauniques et halieutiques et PFABO
	Existence de tourbières
	Proximité de la ville de Mbandaka
	Présence des rivières et ruisseaux
	Population organisée en divers organes (dont CLG, CLD, CLSE)
	Présence des écoles et centre de santé
	La praticabilité de l'état des routes
Faiblesses	Manque de solidarité
	Exploitation de l'homme par l'homme
	Discrimination de certaines couches de la population riveraine
	Chasse et pêche non réglementée
	Mauvais état périodique du tronçon routier reliant le village et d'autres grands centres environnants
	Agriculture non diversifiée (Monoculture de Manioc) et pratique itinérante sur brulis
	Faible niveau d'instruction de la population locale
	Naïveté caractérisant la population locale
	Communauté locale Fainéante
Opportunité	Vive nécessité de susciter l'attention particulière des ONG (tant nationale qu'internationale)
	Forte possibilité d'accéder au crédit carbone suite à l'existence potentielle de tourbières et de vastes étendues forestières
	Existence d'un tronçon routier reliant le village aux grands centres environnants
Menaces	Ravage de cultures entraînant un faible rendement agricole
	Rareté d'espèces fauniques, bois et halieutiques suite à la chasse excessive et au braconnage, et à l'exploitation illégale de diverses ressources (en bois d'œuvre et autres)

3.7. Attentes des communautés locales et priorités de développement

La foresterie communautaire en RDC se présente comme un moyen efficace qui permet aux communautés locales d'améliorer leurs conditions de vie en identifiant en amont les besoins urgents découlant des contraintes dégagées lors de diagnostic socio-économique, sous forme des objectifs à atteindre et développer en aval des mécanismes sûrs pour les atteindre à travers un plan d'opérationnalisation (établi dans le PSG).

La vision de la communauté locale d'Ekele est d'œuvrer d'ici 2027, pour l'amélioration des conditions de vie, l'accroissement de sa production agricole en s'appuyant sur des techniques de production plus modernes et écologiquement rentables, la réhabilitation de l'équipement, des infrastructures scolaires et hydrauliques.

Ainsi les attentes des communautés locales bénéficiaires de la CFCL d'Ekele se résument aux principaux grands points qui sont les suivants :

- Subvention progressive de la consommation et la commercialisation du manioc par d'autres aliments, notamment la banane ;
- Promotion de l'inclusion sociale ;
- Valorisation de forces idéologiques par une pédagogie basée des notions de leadership ;
- Création des nouvelles écoles : sciences infirmières, pisciculture et écologie ;
- Construction/réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- Création des nouvelles écoles : sciences infirmières, techniques agricoles, pisciculture et écologie ;
- Créations des conditions pour l'accueil des enseignants qualifiés ;
- Construction des nouvelles infrastructures sanitaires pour élargir la capacité d'accueil du poste de santé et les spécificités de prise en charge de malades ;
- Sollicitation d'affectation d'un personnel soignant qualifié, de niveau A1 ou A2, des laborantins ;
- Approvisionnement du centre de santé en médicaments et matériels médicaux de première nécessité ;
- Promotions des techniques agricoles écologiques ;
- Amélioration des techniques d'élevage ;
- Promotion de l'aquaponie et de l'hydroponie.

Chapitre 2. Résultats de l'enquête socio-économique

Ce chapitre présente le diagnostic socio-économique du village Ekele, terroir du groupement Bofidji-Ouest abritant la concession forestière des communautés locales du même nom. Les détails de l'étude socio-économique se trouvent dans un rapport ad hoc qui fait corps du présent PSG (voir **Annexe 3**). Les données présentées dans ce rapport ont été recueillies au cours de la période allant de 26 Mai à 8 Juin 2020 sur un échantillon de 30 % des ménages villageois.

2.1. Caractéristiques démographiques

La situation démographique du village Ekele est présentée au **Tableau 5**. Ce tableau exhibe une population estimée à 398 habitants et regroupée en 70 ménages ; connaissant une croissance rapide et soutenue du fait de sa forte fécondité et natalité.

Tableau 5. Répartition des effectifs de la population du Village Ekele dans les différentes tranches d'âge

Effectifs	Ménages	Structure par sexe				Secteurs socioprofessionnelles			
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles	0-18	Primaire	Secondaire	Tertiaire/Artisanat
398	70	111	136	83	68	151	217	7	4
Pourcentage (%)		28	34	21	17	38	95%	3%	2%

2.2. Activités de la population

Comme dégagé plus haut, La population locale d'Ekele est plus liée aux activités sylvestres. L'activité principale de la plupart de ménages du village demeure l'Agriculture. Elle est par ailleurs suivie (par ordre d'importance) par la pêche, la distillation alcoolique, l'élevage et la chasse (**Figure 1**). D'autres activités dont le commerce, la menuiserie et l'enseignement n'emploient que les responsables de ménages. Sont illustrées ci-dessous les principales activités socio-économiques les préoccupantes des communautés locales d'Ekele.

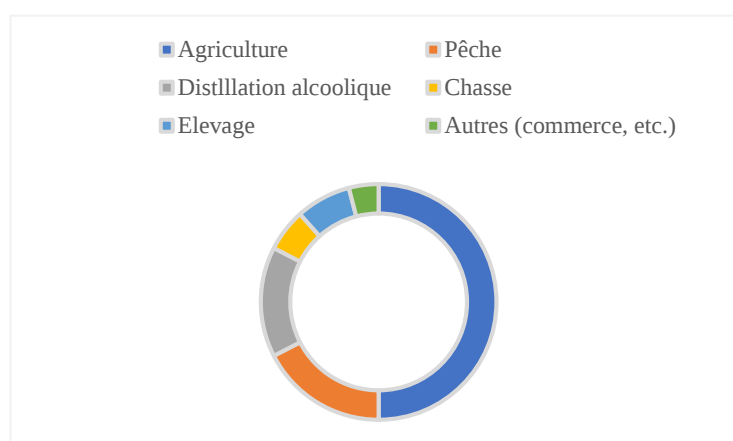


Figure 2. Proportion des ménages par catégories socio-professionnelles

2.2.1. Agriculture

Avec 86 % des ménages locaux qui l'exercent, l'agriculture se présente comme la principale activité économique des ménages du village Ekele. Cette agriculture se fait principalement par itinérance sur brulis, dévastant des vastes étendues forestières, pendant que d'autres techniques dont culture sans brulis et culture irriguée sont commues par la majorité de la population locale.

L'agriculture réalisée à Ekele couvre une gamme très variée des cultures allant des vivrières à pérennes. Les cultures vivrières concernent essentiellement le manioc, l'arachide, le maïs et autres et les cultures pérennes se font le palmier à huile et le bananier plantain (**Figure 2**). La culture du manioc (pratiquée par 80 % des ménages locales) est basiquement destinée à l'autosuffisance alimentaire des ménages. Outre cette tendance, le maïs apparaît aussi comme la culture la plus pratiquée par la communauté locale d'Ekele, avec une approximation de 73,3 % des ménages qui la pratiquent.

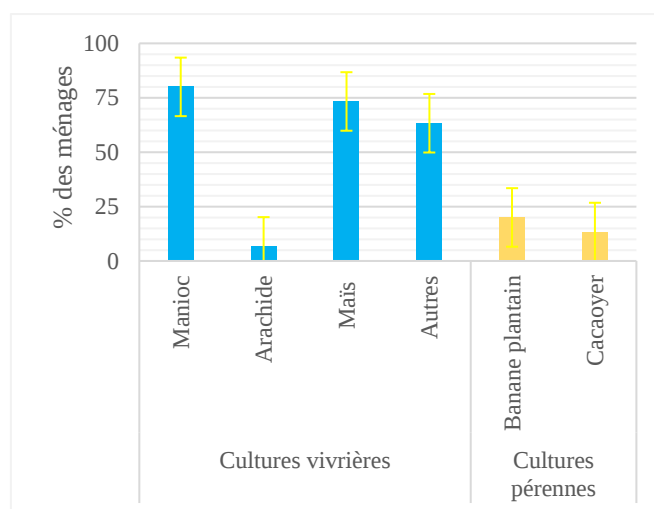


Figure 3. Proportion par ménages des cultures pratiquées dans le village Ekele

L'agriculture dans le terroir d'Ekele se fait exclusivement dans les formations forestières secondarisées et dans les jachères contenues dans ces dernières. Ce choix se justifie du fait que c'est plus facile de défricher une forêt secondaire qu'une forêt primaire. Cependant, la grande richesse en eau et sels minéraux dans les formations vierges et l'appauvrissement progressive des forêts secondaires en matières minérales exposent les forêts primaires à l'exploitation agricole.

La taille moyenne de terrain agricole exploitable pour un ménage moyen à Ekele est de plus ou moins 5 ha dont seulement 1 ha est exploité, faisant de l'agriculture une activité économique à faible impact sur l'amélioration de la vie des communautés locales d'Ekele.

S'agissant des intrants agricoles, ils proviennent de diverses sources dont les plus importantes sont le grenier familial, achat au marché local et approvisionnement par des voisins et des membres de famille. Certains ONG qui opèrent dans l'entité villageoise en font aussi des dons à certains ménages locaux.

Le commerce des produits agricoles dans le terroir constitue la principale source de revenu pour la collectivité villageoise. Cependant, elle se fait au détriment des besoins locaux pour l'autosuffisance alimentaire, cause de la malnutrition observée au sein des communautés locales d'Ekele. Le revenu mensuel moyen des activités agricoles oscillent au tour de 47.000,00 CDF mais certains ménages peuvent atteindre 115.000,00 CDF le mois.

Un certain nombre des contraintes liées à l'agriculture dans le village d'Ekele est à relever parmi lesquelles la faible diversification des cultures ; un système de production à la fois non écologique et peu productif ; le poids du travail généralement féminin ; l'irresponsabilité de l'état congolais (l'absence des mesures incitatives) et la difficulté dans la commercialisation des produits agricoles (affectant négativement le revenu) due au mauvais état périodique du seul axe routier de desserte agricole, à la surenchère ou l'escalade des taxes appliquées aux produits vivriers à destination et au coût élevé de séjour au centre de vente.

2.2.2. Pêche

La pêche est la deuxième activité économique la plus importante de la communauté locale du village d'Ekele mais elle demeure complémentaire à l'agriculture et à l'élevage. Les données récoltées montrent qu'elle est une des anciennes activités, pratiquée par près de 30 % des ménages villageois. Elle touche généralement l'ensemble de réseau hydrographique (renfermant les ruisseaux et d'autres cours d'eau) qui couvre l'intérieur de la CFCL et d'autres zones hors celle-ci.

Se faisant généralement toute l'année par hameçon, filet et nasse ; elle cible généralement Ngolo ou Clarias (*Clarias lazera*) et Mikenge. Mais d'autres spécimens sont autant plus prélevés à l'occurrence de Mongusu ou Poisson serpent (*Parachana doscura*) et Ndjombo ou Protoptère d'Afrique (*Protopterus dolloi*).

Les produits de pêche prélevés sont essentiellement conservés par fumage, permettant de les garder pour la consommation ultérieure (après la campagne) ou la commercialisation dans les centres agglomérés voisins. Cependant d'autres produits sont conservés à l'état frais.

Les contraintes observées dans la pratique de pêche sont (1) sa non normalisation et sa non adaptation à la disponibilité des ressources et (2) la mauvaise conservation des produits, ne permettant la garantie pour toute l'année.

2.2.3. Chasse

La chasse, tout comme la pêche, est une ancienne activité économique du village d'Ekele impactant la gestion et la conservation des ressources naturelles de la concession forestière. Elle est une activité qui viole la réglementation en vigueur relatif à la conservation de la faune sauvage dans le sens qu'elle s'effectue durant toute l'année.

La chasse réalisée dans le terroir villageois d'Ekele se fait généralement par filet, fusil, lance et pièges. Ces pratiques sont le plus souvent assistées par des chiens. Les espèces fauniques les plus touchées par ces pratiques sont illustrées au **Tableau 6**.

Tableau 6. Espèces fauniques les chassées dans le domaine forestier du terroir d'Ekele

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom scientifique	Nbre des ménages enquêtés (30)	% ménages
Makako	<i>Cercopithecus spp</i>	Singe	30	100
Motomba	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de Gambie	29	96,7
Eiko	<i>Atherurus africanus</i>	Porc-épic	28	93,3
Nkulupa	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe moyenne	20	66,7
Mpambi	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir	15	50

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom scientifique	Nbre des ménages enquêtés (30)	% ménages
Mengele	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peter	6	20
Nsombo	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	6	20
Mbuli	<i>Tragelaphus spekeii</i>	Sitatunga	4	13,3
Mboloko	<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe bleue	4	13,3

Le revenu mensuel moyen de l'activité est estimé à 10.000,00 CDF, soit un apport de de 15 % dans le revenu mensuel global des ménages ; mais ce revenu peut aller jusqu'à 20.000,00 CDF pour les ménages qui ont le revenu les plus élevé.

La violation des dispositions traditionnelles sur la chasse (eg. pas de chasse dans les sites sacrés) et de la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune sauvage (respect de calendrier de chasse en RDC et sélection d'espèces à chasser) sont les deux grandes contraintes qu'on peut observer dans le secteur pêche au village d'Ekele.

2.2.4. Elevage

L'élevage est l'une des activités les plus importantes des communautés locales du terroir villageois d'Ekele. Il sert à la fois à l'autosuffisance alimentaire et à générer les revenus supplémentaires à celui des produits agricoles. L'activité constitue la clé de règlement des obligations sociales, notamment la dot, les obligations funéraires, etc.

Etant extensif, il concerne surtout caprins, les porcins et les volailles (poules et canards) mais quelquefois les ovins sont autant associés aux porcins et caprins.

Le revenu annuel moyen de l'activité est estimé à 123.000,00 CDF, ce qui représente une moyenne mensuelle de 10.000, 00 CDF, impliquant un apport de 15 % dans le revenu mensuel global des ménages. Néanmoins, ce revenu peut atteindre 450.000,00 CDF pour les ménages qui ont le revenu les plus élevé.

La seule contrainte liée à l'élevage demeure la divagation des bêtes, apparaissant comme une source de la plupart des conflits au sein des communautés locales de l'entité villageoise d'Ekele.

2.2.5. Exploitation des PFABO/PFNL

En dehors de l'agriculture, chasse, élevage et pêche ; l'exploitation des Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre/Produits Forestiers Non Ligneux, identifiée par ramassage et cueillette de ces produits, est une activité quotidienne des communautés locales du village d'Ekele.

L'exploitation des PFABO/PFNL couvre une certaine gamme des produits, qui interviennent dans plusieurs usages et/ou domaines de la vie des communautés locales d'Ekele dont usages alimentaire, médicinal, artisanal et en constructions diverses (Tableau 7).

Tableau 7. Taux d'exploitation des PFABO par les communautés locales du village d'Ekele

PFABO/PFNL exploités	Nbre. Ménages Sondé 30 ménages	% ménages
Marantacées	30	100,0
Liane	30	100,0
Plantes médicinales	11	36,7
Champignons	11	36,7
Autres	13	43,3

L'usage alimentaire concerne plus la récolte des produits non ligneux qui peuplent les strates inférieures des étendues forestières (muscinale et herbacée) comme Champignons et les feuilles des Marantacées (Nkongo) et le ramassage des produits qui tombent des arbres des strates supérieures (dominant, codominant et émergent) comme c'est le cas des fruits et chenilles.

Conformément aux conditions dégradantes du maillon socio-économique de la population locale d'Ekele, la pharmacopée traditionnelle (usage médicinal des PFABO) représente actuellement un caractère additionnel dans la prise en charge des malades dans le village d'Ekele,

Face au manque d'accompagnement dans le secteur d'artisanat ; il est malheureusement négligé par la population locale bénéficiaires de la CFCL d'Ekele et pourtant détentrice d'un artisanat de qualité notamment en matière de vannerie, de tissage, de forge, de presse d'huile, etc. On note les espèces de Raphia, qui interviennent plus dans la fabrication des nattes et des ballais.

L'assemblage des rotins dégagé ci-haut, mélangé aux diverses lianes retrouvées dans les formations marécageuses de la CFCL et d'autres étendues forestières hors-CFCL ; assurent les besoins quotidiens de diverses constructions dans le village notamment la confection des maisons en sticks, des cuisines et petits étalages des produits de commerce.

Les contraintes des activités artisanales sont identifiées d'une part par le manque d'encadrement des communautés locales afin de maximiser la récolte et la transformation des produits et d'autre part par la forte concurrence de ces produits aux produits manufacturés modernes.

2.3. Organisation sociale, ethnique et coutumière de la communauté

2.3.1. Organisation sociale de la communauté

La population locale du village Ekele renferme plus des femmes que des hommes, avec 34 % de proportion contre 28 %. Cependant, elle est de nature jeune, comptant près de 38 % de jeunes de moins de 18 ans (c'est-à-dire de la population à l'âge scolaire et préscolaire). Les personnes à l'âge de travailler (soit de la tranche d'âge de 18-65 ans) représentent 61 % de la population locale et les adultes de plus de 65 ans 1 % de l'ensemble de cette population.

Cette proportion importante des actifs constitue un atout majeur pour le développement rural car elle représente une main d'œuvre pour les différentes activités rurales. Dans les 61 % d'actifs du village, il y a des actifs pourvoyeurs de revenus et des actifs secondaires.

Cette population est dans sa grande majorité paysanne. Les paysans représentent 95 % de la population active. Le secteur secondaire, représenté essentiellement par l'artisanat, ne compte presque plus d'actifs ruraux. Le tertiaire, représenté par l'enseignement, la santé, les missions religieuses et autres organisations non gouvernementales, renferme quant à lui 2 % des actifs ruraux.

Le village ne dispose d'aucun réseau électrique et les ménages sont généralement éclairés par des panneaux solaires de faible puissance. Certains ménages villageois utilisent aussi des torches chinoises offertes à des prix relativement moyens.

2.3.2. Organisation ethnique et coutumière

Le village Ekele est habité par deux peuples différents : les bantous « **baOto** » et les pygmées « les baTwa ». Ces peuples ont conservé chacun des traits culturels propres, mais partagent aussi beaucoup d'autres traits similaires. Ils vivent en cohésion, en dépit de certaines différences culturelles et de mode de vie. Cependant, les deux héritent de leurs passés des statuts sociaux différents qui font des bantous les « maîtres » et des pygmées les « sujets ». Ces deux peuples partagent des croyances traditionnelles plus ou moins similaires. Cependant, les bantous sont plus ouverts aux religions étrangères (notamment le christianisme) que les pygmées qui sont plus conservateurs.

Sur le plan administratif, le village Ekele est dirigé par un chef du village (représentant le pouvoir public), assisté par deux (2) adjoints et des messagers. Cette administration est secondée par un pouvoir traditionnel, notamment « **Nsomi e mboka** » qui est le chef des terres et « **Boome o ehe** » ou le chef du pouvoir sacré. Le conseil du village constitue le cadre institutionnel de cette collaboration qui traite toutes les questions juridiques, traditionnelles et socio-économiques.

Les habitants d'Ekele partagent leur foi entre les croyances traditionnelles, le christianisme et l'islam. Les croyances traditionnelles ne sont pas institutionnalisées, mais constituent des forces idéologiques qui impactent significativement le comportement de chaque villageois.

L'atout majeur des forces idéologiques dans le village Ekele réside dans la conservation des ressources naturelles et la conservation des bonnes mœurs. Dans le village on dénombre 2 lieux sacrés (Djembo et Elokwi). Ces deux lieux sont des temples naturels, dans lesquels on communique avec les esprits, on se débarrasse des charges démoniaques et dans lesquels s'applique l'interdiction de chasser, de pêcher ou d'exploiter toute autre ressource naturelle. C'est dans ces lieux que les espèces de poisson ou animale trouvent leur refuge et se reproduisent. Ils constituent en fait des réserves naturelles traditionnelles.

Se rendre dans la forêt quand on pleure un mort et interdiction d'écraser la noix de palme dans le village sont les principaux tabous des communautés locales d'Ekele

2.4. Infrastructures et équipements

Les principales infrastructures et équipements synthétiquement illustrés dans cette sous-section sont celles liées à l'adduction d'eau potable, à l'éducation de base, à la santé primaire, à l'activité culturelle et/ou sportive, à la commercialisation des produits issus des activités champêtres et aux voies routières et de communication.

2.4.1. Adduction d'eau potable et électricité

Le terroir villageois d'Ekele ne dispose pas des sources aménagées, ni de puits d'eau potable. Le manque de sources aménagées expose la population à la consommation de l'eau biologiquement contaminée ; cause des nombreuses maladies d'origine hydrique (diarrhée, gale etc.).

Quant au réseau électrique, il est totalement inexistant dans l'ensemble de l'entité villageoise d'Ekele.

2.4.2. Education de base

Le village d'Ekele ne compte qu'une école primaire d'une capacité totale de 6 classes ; pouvant assurer l'éducation de base d'un peu plus 150 élèves, considérant une moyenne de 25 élèves par classe.

Ce qui couvre toute la population à l'âge scolaire au niveau primaire. Presque tous les enfants admis à cette école sont des autochtones

Cette infrastructure d'enseignement est néanmoins dépourvue des personnels qualifiés et houspillés de manque aussi d'équipements, des matériels didactiques et des fournitures scolaires.

2.4.3. Santé primaire

Le village d'Ekele ne dispose pas d'infrastructures sanitaires dans son ensemble. Il n'y a ni centre de santé, ni poste de santé, ni soignants pour les soins de santé de première nécessité en faveur de la population.

2.4.4. Culture et religion

Moins diversifiées sont les activités culturelles et/ou sportives dans le village d'Ekele. Avec un (1) seul terrain et trois (3) équipes de football, le football demeure la seule activité sportive la plus pratiquée par la population locale.

Le coté croyance religieuse village est variée avec la présence d'une église catholique, d'une communauté protestante et une communauté des témoins de Jéhovah. Les communautés religieuses contribuent positivement à la formation des enfants.

2.4.5. Commercialisation

Le village d'Ekele ne dispose d'aucun marché local pour la commercialisation des produits vivriers ou autres. Il ne dispose non plus d'aucun entrepôt agricole communautaire, permettant de stocker les produits issus de l'agriculture, considérée comme la seule activité socio-économique principale de la population locale. Cependant, il envisage de mettre en place un marché local et un entrepôt agricole communautaire, dans le cadre de la planification de son développement et de l'organisation des activités de son CLD.

2.4.6. Voies routières et de communication

La CFCL Ekele s'allonge le long de la route nationale (RN8) reliant la ville de Mbandaka et le territoire de Bikoro. C'est la principale voie d'évacuation des produits vivriers. Elle est actuellement praticable, rendant probable l'implantation d'une antenne téléphonique servant de relais de couverture réseau.

Les moyens de transport les plus utilisés sont le vélo et le chariot. Rarement, on utilise aussi la pirogue et le véhicule.

Chapitre 3. Résultats de l'inventaire multi-ressources

Dans ce chapitre, sont présentés synthétiquement les principaux résultats d'inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL d'Ekele. Les détails sur ces portées sont fournis dans le Rapport d'inventaires multi-ressources qui fait corps du présent document (voir [Annexe 4](#))

Le chapitre se scinde en trois grandes parties dont une sur la flore (table du peuplement et table des stocks), une sur la faune (nombre d'indices fauniques rencontrés le long des layons de comptage) et une sur les PFABO (fréquence des PFABO dans les placettes d'inventaire).

3.1. Ressources floristiques

L'identification botanique faite lors de l'inventaire multi-ressources (réalisé conformément au GO mis en place par la DIAF relatif aux normes de réalisation d'inventaire multi-ressources) avait objectif la détermination le cortège floristique (composition en termes des familles et espèces végétales) et la quantité du volume brut du stock ligneux de la végétation à un hectare.

Afin de se conformer aux normes signalées ci-haut, un plan de sondage ([Annexe 4](#)) a été établi fixant un taux de 0,6 % couvrant une superficie d'inventaire de 65 ha de la CFCL. Ce faible taux est dû à la difficulté d'aborder des vastes étendus des marécages pour des travaux d'inventaire et aussi à l'homogénéité dans la composition floristique des forêts marécageuses de la région.

3.1.1. Table de peuplement

La Concession forestière des Communautés Locales d'Ekele est entité forestière globalement des tourbières. Constituée en grande partie d'un bloc régulier des tourbières, elle présente une richesse remarquable avec différentes essences de densité forte de bois et de gros diamètre ; lui permettant de séquestrer plus de carbone ([Tableau 8](#)).

Toutes les classes d'essences exploitables en RDC (Essences couramment exploitées de classe I, essences valorisables à court terme de classe II, essences à promouvoir de classe III et autres espèces de classe IV) sont présentes dans la CFCL.

Tableau 8. Table de peuplement d'essences floristiques inventoriées dans la CFCL d'Ekele

		Tiges/ha ¹										Total tiges CFCL
CLASSE D'ESSENCES	DME	10	20	30	40	50	60	70	80	Total	Total ≥ DME	
CLASSE I												
Bossé clair	60	0,8	0	0	0	0,1	0	0	0	0,9	0	10006,92
Dibetou	80	0,8	0,2	0	0,2	0	0	0	0	1,2	0	13342,56
Ebana	60	0,8	0,8	0,4	0,9	0,4	0,1	0	0	3,4	0,1	37803,92
Kosipo	80	0	0	0,2	0	0	0	0	0	0,2	0	2223,76
Longhi blanc	60	1,6	0,2	0	0	0	0	0	0	1,8	0	20013,84
Sapelli	80	0	0,2	0	0,1	0,1	0	0	0,1	0,5	0,1	5559,4
Tali	60	0	0	0	0,1	0	0	0,1	0	0,2	0,1	2223,76
Tiama blanc	80	0	0	0,2	0,2	0	0	0,1	0	0,5	0	5559,4
Tiama noir	80	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,1	0	1111,88
Total Classe I		4	1,4	0,8	1,5	0,6	0,1	0,3	0,1	8,8	0,3	97845,44

		Tiges/ha ¹										Total tiges CFCL
CLASSE D'ESSENCES	DME	10	20	30	40	50	60	70	80	Total	Total ≥ DME	
CLASSE II												
Aielé	60	0	0	0,2	0,3	0	0,1	0	0	0,6	0,1	6671,28
Ako	60	0	0,4	0	0	0	0	0,1	0,1	0,6	0,2	6671,28
Azobe	60	0,8	0	0	0	0	0	0	0	0,8	0	8895,04
Bossé foncé	60	0	0,8	0	0,1	0,2	0	0,1	0	1,2	0,1	13342,56
Etimoe	60	0	0,2	0	0	0	0	0	0	0,2	0	2223,76
Faro	60	0	0	0,4	0,5	0,1	0,3	0,4	0,2	1,9	0,9	21125,72
Niové	50	2,4	2,6	1,2	1	0,2	0	0	0	7,4	0,2	82279,12
Padouk vrai	60	0,8	0,4	0,2	0,7	0,5	0,2	0,3	0	3,1	0,5	34468,28
Total Classe II		4	4,4	2	2,6	1	0,6	0,9	0,3	15,8	2	175677,04
CLASSE III												
Abura	60	0	0,4	0	0,2	0	0	0	0	0,6	0	6671,28
Angueuk	60	0	0	0	0	0,2	0	0	0	0,2	0	2223,76
Botendele	60	0	0,2	0	0	0	0	0	0	0,2	0	2223,76
Dabema	60	0,8	0	0	0,1	0	0	0	0,1	1	0,1	11118,8
Difou	60	0	0	0	0	0	0,1	0	0	0,1	0,1	1111,88
Ebiera G	60	0	0,4	0,2	0	0	0	0	0	0,6	0	6671,28
Essesang	60	0	0	0	0	0	0,1	0	0	0,1	0,1	1111,88
Essia	60	0,8	0,2	0,4	0,2	0,1	0,1	0	0	1,8	0,1	20013,84
Koto cordé	60	0	0	0,2	0	0	0	0	0	0,2	0	2223,76
Koto oval	60	0	0	0	0,1	0,1	0	0	0	0,2	0	2223,76
Lati	60	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0	0,2	0,2	2223,76
Ozigo	60	0	0,2	0	0,1	0	0	0	0	0,3	0	3335,64
Total Classe III		1,6	1,4	0,8	0,7	0,4	0,4	0,1	0,1	5,5	0,6	61153,4
CLASSE IV												
Lilembo	60	19,2	1,6	0	0	0	0	0	0	20,8	0	231271,04
Parasolier	60	13,6	2,6	1,2	0,7	0,1	0	0	0	18,2	0	202362,16
Maesobotrya sp	60	7,2	2,4	0,6	0,1	0	0	0	0	10,3	0	114523,64
Trichilia sp	60	4	2	1	0,2	0	0	0	0	7,2	0	80055,36
Ekoune na mai	60	2,4	2	1,6	0,4	0,2	0	0	0	6,6	0	73384,08
Autres essences		47,2	25,6	14,8	11,8	6,3	4	1,9	0,8	112,4	112,4	1249753,12
Total Classe IV		93,6	36,2	19,2	13,2	6,6	4	1,9	0,8	175,5	112,4	1951349,4
Total Général		103,2	43,4	22,8	18	8,6	5,1	3,2	1,3	205,6	115,3	2286025,28

Table de stock de volume

En ce qui concerne le stock de volume brut exploitable, la CFCL d'Ekele est une réserve économique de la région de Bikoro en particulier et de la RDC en général (*Tableau 9*). Les volumes bruts des essences végétales se corrèlent aussi avec des quantités de biomasses aériennes (déduisant le carbone séquestré). Les biomasses souterraines sont par ailleurs largement élevées que les biomasses aériennes.

Tableau 9. Table de stock de volume brut à l'hectare et dans l'ensemble de la CFCL Ekele d'essences floristiques inventoriées

		Volume brut (m³. ha ⁻¹)										
CLASSE D'ESSENCES	DME	10	20	30	40	50	60	70	80	Total	Total ≥ DME	Total volume brute CFCL
CLASSE I												
Bossé clair	60	0,07	0	0	0	0,3	0	0	0	0,36	0	4002,768
Dibetou	80	0,06	0,08	0	0,26	0	0	0	0	0,4	0	4447,52
Ebana	60	0,14	0,39	0,33	1,54	1,1	0,3	0	0	3,75	0,3	41695,5
Kosipo	80	0	0	0,16	0	0	0	0	0	0,16	0	1779,008
Longhi blanc	60	0,14	0,05	0	0	0	0	0	0	0,19	0	2112,572
Sapelli	80	0	0,08	0	0,17	0,2	0	0	0,7	1,2	0,72	13342,56
Tali	60	0	0	0	0,22	0	0	0,2	0	0,44	0,22	4892,272
Tiama blanc	80	0	0	0,14	0,22	0	0	0,5	0	0,81	0	9006,228
Tiama noir	80	0	0	0	0	0	0	0,4	0	0,42	0	4669,896
Total Classe I		0,41	0,6	0,6	2,4	2	0	1	1	7,73	1,24	85948,324
CLASSE II												
Aielé	60	0	0	0,16	0,41	0	0,3	0	0	0,86	0,29	9562,168
Ako	60	0	0,11	0	0	0	0	0,4	0,6	1,15	1,04	12786,62
Azobe	60	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	1111,88
Bossé foncé	60	0	0,24	0	0,13	0,4	0	0,4	0	1,17	0,41	13008,996
Etimoe	60	0	0,07	0	0	0	0	0	0	0,07	0	778,316
Faro	60	0	0	0,29	0,58	0,2	0,9	1,6	1,2	4,8	3,72	53370,24
Niové	50	0,55	0,89	1,01	1,36	0,5	0	0	0	4,34	0,53	48255,592
Padouk vrai	60	0,09	0,18	0,19	1,19	1,6	0,7	1,5	0	5,46	2,21	60708,648
Total Classe II		0,74	1,5	1,7	3,7	3	2	4	2	17,95	8,2	199582,46
CLASSE III												
Abura	60	0	0,13	0	0,23	0	0	0	0	0,36	0	4002,768
Angueuk	60	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0,42	0	4669,896
Botendele	60	0	0,05	0	0	0	0	0	0	0,05	0	555,94
Dabema	60	0,05	0	0	0,14	0	0	0	0,6	0,78	0,59	8672,664
Difou	60	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0,33	0,33	3669,204
Ebiera G	60	0	0,16	0,15	0	0	0	0	0	0,31	0	3446,828
Essesang	60	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0,28	0,28	3113,264
Essia	60	0,11	0,05	0,27	0,24	0,3	0,3	0	0	1,23	0,31	13676,124
Koto cordé	60	0	0	0,13	0	0	0	0	0	0,13	0	1445,444
Koto oval	60	0	0	0	0,13	0,2	0	0	0	0,33	0	3669,204
Lati	60	0	0	0	0	0	0,4	0,5	0	0,82	0,82	9117,416
Ozigo	60	0	0,05	0	0,12	0	0	0	0	0,17	0	1890,196
Total Classe III		0,16	0,4	0,6	0,9	1	1	0	1	5,21	2,33	57928,948
CLASSE IV												
Ilomba na mai	80	0	0,2	0,44	0,74	1,9	2,4	3,4	2,2	20,8	7,95	231271,04
Rikio	60	0	0,12	0,73	0,9	2,1	0,9	0,4	0	18,2	1,33	202362,16
Parasolier	60	1,07	1,03	0,89	0,96	0,2	0	0	0	10,3	0	114523,64
Maca mona	60	0,11	0,3	0,58	1,16	1,3	0,4	0	0	7,2	0,35	80055,36
Ekoune	60	0,4	0,73	0,58	0,61	0,2	0,4	0,4	0	6,6	0,76	73384,08

CLASSE D'ESSENCES	DME	Volume brut (m ³ . ha ⁻¹)										Total volume brute CFCL
		10	20	30	40	50	60	70	80	Total	Total ≥ DME	
Autres essences		6,47	9,86	11,3	12,5	8,3	7,8	3,4	2,3	112,4	61,86	1249753,12
Total Classe IV		8,05	12	15	17	14	12	8	4	175,5	72,25	1951349,4
Total Général		9,36	14,8	17,4	23,8	19	15	13	7,6	206,4	84,02	2294809,13

3.2. Ressources fauniques

Cette sous-section du rapport présente les nombres d'indices fauniques identifiés le long des layons de comptage. Les observations illustrées ci-dessous ne tiennent compte que des espèces fauniques dont les observations ont été relevées sur terrain.

Dans l'ensemble d'observations faites sur terrain, les indices de Porc-épic (*Atherurus africanus*) et ceux du Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus silvicultor*) ont été les plus reportés (**Tableau 10**). D'autres observations importantes sont celles faites sur le Sitatunga (économiquement important dans la région) et le Pangolin géant (totalement protégé en RDC).

Tableau 10. Nombre des indices de la faune observés le long des layons installés dans la CFCL d'Ekele

			Fréquence (nombre d'observations)				
Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indirecte				Total
			Empreinte	Piste	Trace	Trou	
Artiodactyla	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Mpambi	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
	<i>Cephalophus silvicultor</i>	Mbende	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbuli	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
Carnivora	<i>Aonyx congica</i>	Ibenge	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
	<i>Civettictis civetta</i>	Libobi	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Pholidota	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin	0,00	2,00	0,00	1,00	3,00
Rodentia	<i>Atherurus africanus</i>	Ikoo	1,00	6,00	1,00	0,00	8,00
Squamata	<i>Python sebae</i>	Nguma	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
		Total général	13,00	8,00	1,00	1,00	23,00

3.3. Ressources en Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre

La concession forestière communautaire d'Ekele renferme une gamme variée des produits non ligneux (PFABO et/ou PFNL). On retrouve beaucoup de Marantacées dans la concession forestière. Ces produits sont indispensables dans l'emballage des chikwangu, qui est un des aliments les plus préférés par les communautés locales et les peuples autochtones d'Ekele. D'autres produits de grande importance socio-économique se distinguent aussi dans cette entité forestière. C'est le cas de différentes espèces de *Raphia*, qui servent généralement des chaumes pour les toits des cuisines et des ménages locaux et des fougères comestibles (Misili), qui sont de fois commercialisées. Le tronc des *Raphia* procure autant de vin (vin de palme) et des larves comestibles (Mpose) du Coléoptère Goliath (*Augosoma centaurus*) une fois pourri.

Tableau 11. Synthèse des relevés sur les PFABO/PFNL identifiés dans la CFCL lors de l'IMR

Nom commun	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nbre Observation ²	Fréquence ³	Partie utilisée	Usage
Chaume	<i>Imperata cylindrica</i>		2	10		
Fougère	<i>Pteridium acquilinum</i>	Misili	1	5	Jeune pousse	Alimentation
Marantacée	<i>Megaphrynium macrostachym</i>	Nkongo	10	50	Feuilles	Alimentation (Préparation chikwangue)
Nsangomo	<i>Allanblackia floribunda</i>		1	5	Ecorce et fruit (graines)	Alimentation et Pharmacopée traditionnelle
Raphia	<i>Raphia sese</i>	Ndele	3	15	Rameau et tronc	Construction et consommation

² Nombre des placettes où le PFABO est présent sous forme légère ou dense

³ Pourcentage des placettes où le PFABO est présent

Chapitre 4. Division de la CFCL et affectation des terres en zones spécifiques

Le présent chapitre, base de ce document, décrit les différentes zones d'affectations des terres telles que programmées par les communautés locales de la CFCL d'Ekele lors des consultations communautaires. L'exercice des affectations des terres par les communautés locales constitue la base de la gestion des ressources naturelles d'une CFCL. Ainsi, sous la conduite de l'équipe de terrain, les communautés ont réussi à affecter les différentes occupations du sol à des gestions spécifiques.

Le chapitre comprend quatre (4) grandes sections. La première section se rapporte à la vocation de la CFCL, elle présentera les dispositions pratiques prises par les communautés locales pour la gestion de leur CFCL. La deuxième est consacrée la définition des usages actuels de la CFCL par les communautés locales. La troisième développe l'affectation des zones et les règles de gestion y associées. La justification des choix des usages nouvellement définis fait l'objet de la quatrième section.

4.1. Vocation de la CFCL

A l'issue des consultations communautaires, la vocation adoptée est la protection de ses zones des tourbières ; afin de les gérer de manière efficiente et durable, les valoriser et les restaurer.

4.2. Définition des usages de la CFCL

Préliminairement, les activités servant de base à la définition des zones et règles de gestion de la CFCL ont été conduites par des équipes spécialisées (cfr GO). Il s'agit principalement (1) d'une cartographie participative, identifiant nettement les limites, les structures de base et autres caractéristiques de la CFCL ; (2) d'une étude socio-économique de la couche humaine de cette CFCL, mettant en évidence les conditions de vie des communautés locales et leur dépendance aux ressources naturelles et (3) un inventaire multi-ressource adapté à la vocation de la CFCL, décrivant la biodiversité (flore, faune et PFABO) de la CFCL. Cet ensemble d'études permet de déceler les différents usages des terres au sein de la CFCL.

Ces études (ci-haut) ont permis d'identifier trois (3) principaux usages actuels dans la CFCL d'Ekele dont chasse, exploitation des PFABO et pêche ; l'agriculture et la récolte des bois de chauffe, s'effectuant dans les forêts des communautés hors-CFCL.

La chasse dans la CFCL d'Ekele, considérée comme une activité supplémentaire aux activités agricoles, est réalisée généralement dans les formations forestières hors-CFCL mais elle touche quelquefois les forêts secondaires adultes et des marécages de la partie Est de la concession forestière. Cette occupation, conduite exclusivement par des hommes ; est une des causes de la forte pression sur la faune sauvage, ayant débouchée à la rareté dans la région d'espèces fauniques. De nombreuses cercopithèques (en déplacements permanents dans la CFCL) et les potamochères des forêts marécageuses bordant les forêts secondaires sont chassées chaque jour par des fusils. Les divers céphalophes et porc-épic connaissent aussi des exactions à travers des pièges posés régulièrement dans les formations secondarisées de la CFCL.

L'usage de pêche par les communautés locales du village d'Ekele se fait dans le réseau hydrographique dense du terroir villageois. Dans la CFCL, la pêche se fait intensément à l'extrémité Ouest de la concession forestière. Comme la chasse, la réglementation de la pêche n'est pas respectée par les communautés.

La récolte et/ou ramassage des PFABO et quelquefois des bois de chauffe se fait généralement en dehors de la CFCL. L'activité est dans certains cas observée dans l'ensemble CFCL en cas de la disponibilité saisonnière des produits recherchés ; ce qui ne présente pas un risque de dégradation de la concession forestière.

4.3. Affectations des zones et règles de gestion

Les affectations des zones, partie centrale et maîtresse de ce document, consistent à rassembler dans chaque zone identifiée par les communautés locales au cours de l'exercice de micro-zonage participatif, les activités suivant leurs vocations dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles par les populations riveraines concernées.

Durant des consultations communautaires, des grandes observations faites au cours des inventaires multi-ressources et celles de diverses enquêtes ont été présentées à l'ensemble des communautés locales ; ce qui leur a permis de consolider leur connaissance sur divers domaines de la CFCL (caractéristiques écologiques, pédologiques, démographique, socio-économiques, etc.) et leur actuelle utilisation. La connaissance approfondie de toutes ces caractéristiques essentielles de la CFCL (combinées aux connaissances endogènes) ont permis aux communautés locales de planifier l'utilisation future de leurs terres à travers un micro-zonage participatif tout en statuant sur leurs règles de gestion pour chaque zone.

Les conclusions obtenues après ces concertations ont conduit à affecter la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele en deux (2) zones avec leurs modes de gestion (**Carte 6**).

Il s'agit principalement de :

- La Zone affectée au **Développement Rural**, qui servira notamment de réserve foncière à la Communauté Locale pour la pratique de l'agriculture et l'élevage, à l'extension des zones d'habitation suite à la croissance démographique ;
- La Zone de **Protection**, visant à protéger les milieux sensibles principalement les tourbières.

Carte 6. Affectation des zones de gestion dans la Concession Forestière des Communautés Locales d'Ekele

République Démocratique du Congo

Zone d'affectation de terre/Concession forestière d'Ekele

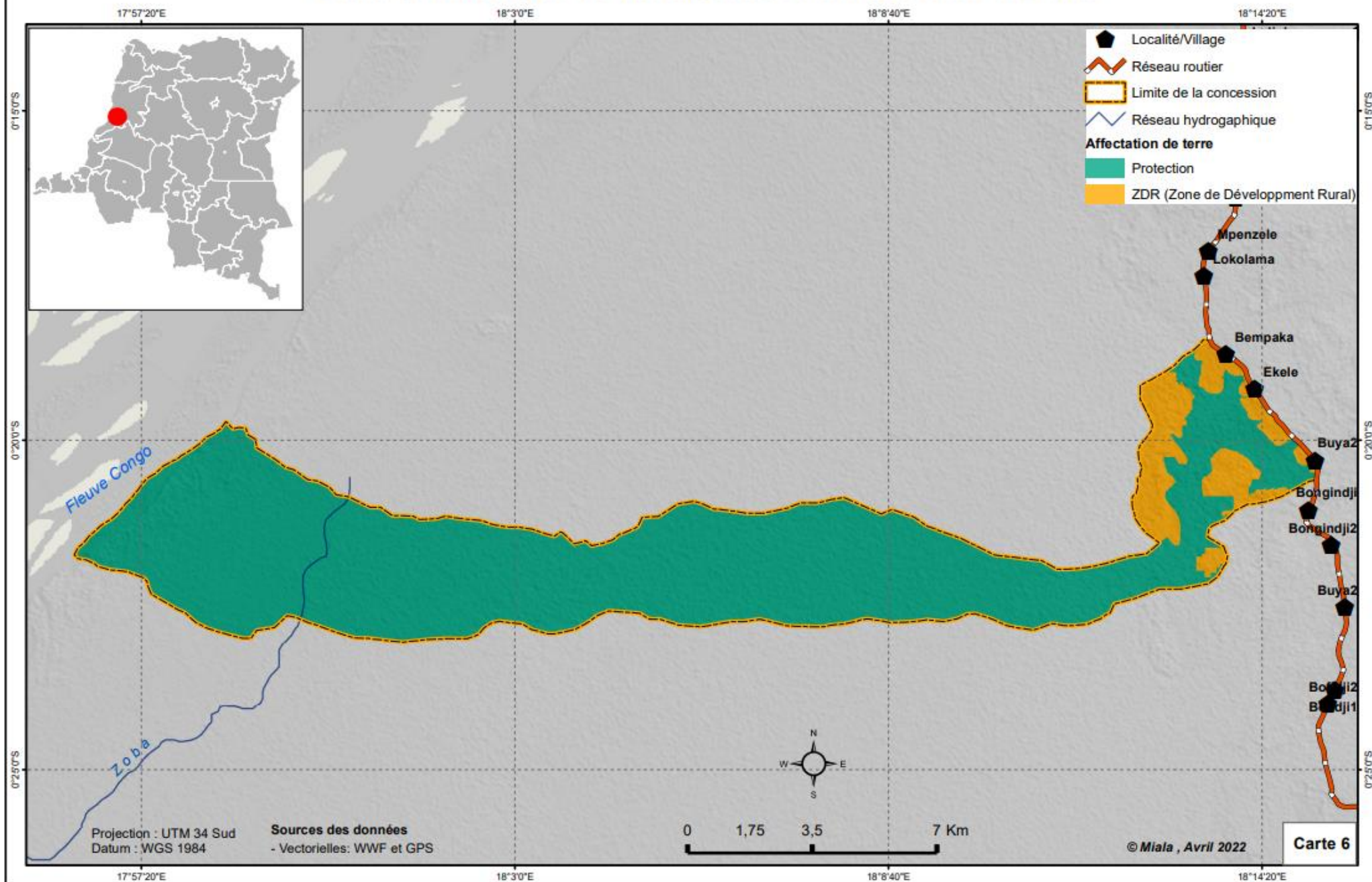


Tableau 12. Superficies des différentes catégories d'affectation du sol de la CFCL d'Ekele

AFFECTATIONS DES TERRES/SERIES		DESCRIPTION	SUPERFICIE TOTALE (HA)	PROPORTION DE LA SUPERFICIE
SUPERFICIE / CONCESSION COMMUNAUTAIRE	Zone de protection	Formations marécageuses et prairies marécageuses	10032,8	90,2
		Zones tampons des forêts marécageuses, cours d'eau et têtes de rivières	83,9	0,8
		Total Série de protection	10116,8	91,0
	ZDR (Zone de Développement Rural)	Forêts Secondaires Adulte sur terre ferme et Mosaïque culture-végétation	1001,1	9,0
		Total Zone de Développement Rural	1001,073095	9,0
	Total superficie CFCL d'Ekele		11117,8	100,0

Les règles de gestion des zones affectées répondent généralement à la réglementation en vigueur concernant la gestion quotidienne des ressources naturelles d'une CFCL (**Tableau 13**). La concession appartenant aux communautés locales, l'utilisation de ses diverses ressources devra respecter les règles d'équité pour toute la communauté mais tout en respectant les mesures et règles de gestion, quotidiennement assurées par le CLG.

L'objectif principal de ces règles de gestion demeure la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Cet objet s'accompagne par la mise en place des projets de développement devant améliorer les conditions socio-économiques de la population locale afin de réduire la pauvreté qui se vit au sein des communautés locales.

Tableau 13. Réglementations des activités par zone (extrait du Guide Opérationnel portant sur les normes d'affectations des terres lors de l'élaboration des PA, version révisée – juin 2017 et de PSG, version 2020)

ACTIVITES	ZONE DE PROTECTION	ZONE DE DEVELOPPEMENT RURAL
Exploitation forestière	Interdite cependant les ouvrages d'art et le passage de pistes forestières peut être autorisé (respect normes EFIR).	Autorisée
Extraction de sable, gravier et latérite	Autorisée	Autorisée
Écotourisme	Autorisée	Autorisée
Chasse sportive	Interdite	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations
Récolte de bois de service, bambou et rotin	Interdite	Autorisée
Chasse de subsistance	Interdite	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations
Pêche de subsistance	Interdite	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations

ACTIVITES	ZONE DE PROTECTION	ZONE DE DEVELOPPEMENT RURAL
Ramassage de fruits sauvages / cueillette de subsistance	Interdite	Autorisée
Agriculture	Interdite	Autorisée
Exploitation minière	Interdite	Autorisée avec l'autorisation de l'autorité compétente
Sciage de long	Interdite	Autorisée avec l'autorisation de l'autorité compétente
Bois énergie	Interdite	Autorisée

En dépit des réglementations en vigueur (*cfr Articles 56, 57 et 58 de l'Arrêté 025*), la chasse dans les séries où elle est permise se fera aussi par respect des **us et coutumes du village**. Pour tout animal chassé dans la CFCL, le chef des terres a toujours sa part sur le produit. Cette chasse demeure de subsistance dans la concession forestière.

Les activités agropastorales dans la zone de développement rural seront réalisées avec l'accompagnement des structures spécialisées. Le respect strict des conditions et normes agropastorales sera de stricte observance pour toute la communauté locale de la concession forestière. ***L'objectif général de gestion de cette zone est d'améliorer avant tout les techniques culturelles dans une perspective d'agriculture durable et également développer un élevage qui répondra aux attentes de la population locale face à la crise économique qui se vit dans la région.***

La vocation de la CFCL Bofidji étant celle de protéger les zones humides, principalement les tourbières (*gestion conformément à l'Article 67 de l'Arrêté 025 du MEDD*) et la biodiversité (faune, flore et les ressources halieutiques) qui s'y attachent. Les activités anthropiques y sont formellement interdites à l'exception de l'écotourisme et les recherches scientifiques (conformément à l'Article 67 de l'Arrêté 025 du MEDD) répondant aux normes standards en vue de valoriser la biodiversité faunique de la CFCL et en tirer les bénéfices de la gestion communautaire.

4.4. Justification des usages choisis

Les usages choisis lors des affectations des terres découlent bien des décisions issues des longues discussions intracommunautaires. Ils ont tenu compte de l'utilisation actuelle des terres et tendent à répondre d'une part aux attentes de la communauté face à la précarité des conditions économique et socio-culturelle qui se vivent dans cette communauté locale et d'autre part à la réduction de la pression que la communauté a sur les ressources naturelles que regorge la CFCL (afin de garantir la gestion responsable de cette diversité biologique).

Par rappel, ces choix ont été généralement faits sur base des résultats d'enquête socio-économique et d'inventaire multi-ressources réalisés dans la CFCL. D'autres sources ont également permis de cartographier spécifiquement certains usages.

4.4.1. Zone de Protection

La Série de protection est constituée de milieux identifiés comme sensibles dans la CFCL. Il s'agit notamment des cours d'eau (ruisseaux, petites et moyennes rivières), de leurs berges, des zones humides et des zones de fortes pentes. Cette série renferme autant une diversité biologique (faune, flore et les ressources halieutiques) remarquable.

Le choix porté sur ces paysages est bien de protéger l'immense zone des tourbières qui constitue une grande réserve de carbone souterrain (contribuant à la régulation du climat mondiale) et également

limiter leur fragmentation (qui causerait immédiatement la perte d'habitat d'une exceptionnelle biodiversité et leur disparition plus tard.

Cette zone est découpée et affectée à la protection par la communauté locale pour des fins des recherches scientifiques dans les tourbes, de développement de l'écotourisme et d'accès au fond communautaire relatif au paiement pour les services environnementaux.

En dépit des études préliminaires réalisées dans la CFCL, les outils cartographiques à disposition, notamment le Modèle Numérique de Terrain (MNT) et les images SRTM, ont permis de cartographier ces zones avec précision.

Conformément à la version révisée du GO portant les principes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) et d'autres activités humaines durables (agriculture etc.), autour des milieux humides, des zones tampons (composées des Forêts de terre ferme) ; les largeurs de ces zones tampons ayant autant intégré la série de protection sont de :

- 20 mètres autour des rivières principales (plus de 10 m de large) ;
- 10 mètres autour des forêts marécageuses ;
- 50 mètres autour des têtes de rivières ou sources.

La série de protection identifiée couvre une superficie de **10116,8 ha** soit 91,0 % de la superficie totale de la Concession Forestière, dont **83,9 ha** de zone tampon sur forêt de terre ferme et cours d'eau et **27 ha** de prairie marécageuse (Carte 6).

4.4.2. Zone de Développement Rural (série agro-pastorale)

La Zone de Développement Rural sert d'une réserve foncière et permettra à la population locale du village Ekele de réaliser leurs activités (agriculture, chasse et élevage) pendant la période de la mise en œuvre du PSG de leur CFCL. Cette zone comprend une mosaïque agriculture-végétation et la forêt secondaire mature sur terre ferme convertie en une future zone agricole sur base des pressions anthropiques actuelles en dehors et dans la concession ainsi que la croissance démographique de la population.

L'estimation de la superficie à affecter à la ZDR s'est spécialement basée sur :

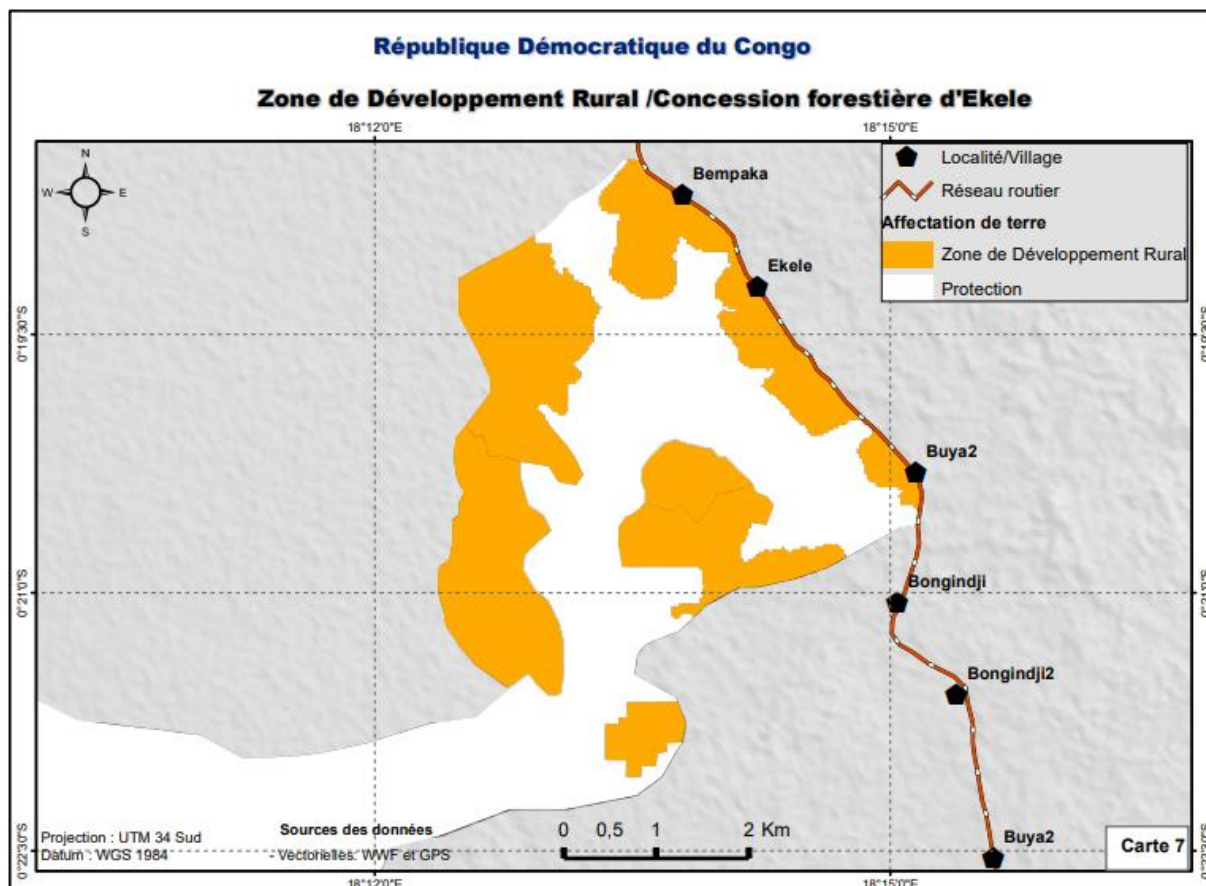
- Les données démographiques recueillies lors de l'enquête socio-économique en 2020 ;
- Les informations sur les pratiques agricoles également recueillies lors des diagnostics socio-économiques et d'inventaire multi-ressources ;
- L'analyse diachronique des images satellites Landsat de 2010 à 2021 et une analyse des pertes du couvert forestier (Global Forest change) de la concession entre 2000 et 2015.

La croissance démographique et les besoins actuels des populations locales en terres agricoles, constituent les raisons principales de l'estimation de la superficie vouée à l'agriculture (superficie couvrant la période de l'exécution du présent PSG).

Afin de limiter la pression exercée sur la faune sauvage, la Série de Développement Rural inclut autant l'élevage. Cette pratique, réalisée par le respect des règles de gestion, permettra à la Communauté Locale de promouvoir un développement économique local en créant dans le village des petites initiatives organisées d'épargne.

La Zone de Développement Rural délimitée sous SIG couvre une superficie totale de **1001,1 ha** dont la mosaïque agriculture-végétation, forêt secondaire adulte sur terre ferme et la zone habitée. La superficie du village n'est pas connue sous SIG à cause de la faible résolution de l'image satellitaire (*Carte 7*).

Carte 7. Zone de Développement Rural (ZDR) délimitée par la Communauté Locale d'Ekele



Chapitre 5. Programmation des activités de gestion

Le diagnostic participatif réalisé sur les différents problèmes entraînant la régression et la détérioration des diverses conditions socio-économiques et socio-culturelles des communautés locales du village Ekele a conduit à la formulation d'un plan d'action qui répond le mieux aux attentes de cette communauté. Celui-ci résume les besoins urgents, qui entraîneraient une amélioration urgente des conditions citées ci-haut dans un meilleur délai et cela de manière durable.

La programmation des activités de gestion présentée dans ce chapitre découle de l'évaluation et la planification participatives des aspects développementaux touchant tous les secteurs essentiels de la vie de la population d'Ekele. Les activités programmées visent à impacter positivement sur l'éducation, la santé, le social, la culture et l'économie de cette entité rurale. Ainsi, *le respect des mesures de gestion associées à cette programmation conduira d'une part à la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles et d'autre part à la réduction sensible de la pauvreté dans ce village.*

La programmation des activités de gestion, mise en place à travers les réunions communautaires, est assortie des priorités de développement local (PDL) identifiées au sein de la communauté locale du terroir d'Ekele. Une planification quinquennale reprend en premier lieu les grandes lignes du programme d'actions à exécuter pour chaque série de gestion durant toute la période de mise en œuvre du présent PSG (**Tableau 14**). De ce planning quinquennal, s'arbore ensuite un Plan Annuel d'Opérations (PAO), qui définit les objectifs et les indicateurs des actions développées au cours de la première année d'exécution du PSG (**Tableau 15**).

Tableau 14. Planification quinquennale d'activités de gestion dans la CFCL d'Ekele

Zone / Affectation des terres proposées	Activités	Superficie (ha)	2023		2024		2025		2026		2027		Partenaire technique	Source de financement
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Zone de protection (zones des tourbières mais aussi des têtes des sources, berges des rivières, sites sacrés et récréatifs)	Mise en place des mesures de gestion de la zone (généralement les tourbières) et des ressources qui y sont liées	10116,8											Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Suivi-évaluation des mesures de gestion et l'utilisation des ressources (halieutiques, fauniques, PFNL/PFABO etc.) liées à cette zone												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement d'une pisciculture durable en vue de lutter contre l'exploitation des ressources de la zone (apport additionnel en protéine d'origine limitant la chasse et la pêche dans cette série)												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Gestion communautaire des ressources ichtyologiques avec promotion de la pisciculture												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement et promotion d'un écotourisme suivant les normes standards et d'une recherche scientifique												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
Zone de Dev. Rural (Zones des forêts sur terre ferme et agricole)	Renforcement des capacités des communautés locales en pratiques culturelles et d'élevages durables	1001,1											Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Mise en place des associations paysannes des cultivateurs et éleveurs												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Achat des semences améliorées et des couples des bétails												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Mise en culture des semences améliorées et élevage des bétails												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Promotion de l'utilisation des semences améliorées et soutien à l'adoption des techniques culturelles améliorées												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Fixation des techniques de valorisation de la production des PFNL/PFABO												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement et augmentation de la production durable des PFABO/PFNL au niveau local												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Suivi communautaire des mesures liées à l'exploitation des PFABO												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique

Les activités programmées dans le PAO sont détaillées en quatre (4) phases de trois (3) mois chacune (P1, P2, P3 et P4). Pour chaque activité programmée, sont indiqués les responsables et les sources de financement qui peuvent provenir de l'extérieur (source externe) ou de l'intérieur (source interne) de la communauté locale.

Les modalités de la mise en œuvre de ce présent PSG sont clairement définies dans l'*Article 9 de l'Arrêté 025 du MEDD* et sa suivi-évaluation détaillée dans les articles *12 et 26 du dit Arrêté*.

Tableau 15. Programmation annuelle (PAA) des activités de gestion de la CFCL d'Ekele

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
Série de Développement Rural (SDR)	1001,1	Objectif 1 : Amélioration durable des techniques agropastoral communautaire							
		Accompagnement (sensibilisation et renforcement des capacités) des paysans en techniques culturales innovantes et multiplication des semences	30 % des ménages sont sensibilisés sur les avantages de techniques culturales innovantes et l'utilisation des semences améliorées					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)
			Au moins 50 paysans sont formés et encadrés aux techniques de multiplication des semences					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)
			1 association paysanne des agriculteurs est mise en place					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)
			Au moins 100 bottes de boutures de manioc saines, 2 sacs de maïs, 2 sacs de Niébé et 2 sacs arachide améliorés sont achetés et distribués à l'association paysanne des agriculteurs					Tiers partenaire technique	WWF & partenaires et CLG
		Mise en place des champs communautaires de démonstration et production avec des semences améliorées (manioc, maïs, arachide et niébé)	4 champs d'expérimentation et de production communautaires de manioc, maïs, niébé et arachide sont effectifs					Tiers partenaire technique	CLG/CLD
			Champs regroupés, effectifs et les méthodes de culture améliorées sont appliquées dans les mœurs des populations locales					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE
			Les pratiques agricoles sont améliorées et les productions accrues					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE
		Renforcement des capacités de la communauté sur les avantages de l'agroforesterie et formation des paysans	30 % des ménages locaux sont renforcée sur les techniques de Cacaoculture sous-ombrage					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		à la mise en place et installation des pépinières de Cacao et caféier	30 % des ménages sont formées sur la pratique de mise en place de pépinière de Cacao					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)
			Au moins une pépinière (avec 1000 plants de Cacao et caféier) est mise en place au sein de la communauté locale					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)
		Mise en place de 2 champs expérimentaux dont 1 de Cacaoculture et 1 de caféier	Au moins 10 ha expérimentale de Cacaoyer et caféier mises en place dans la ZDR					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Ir Agronome)
		Accompagnement (sensibilisation et renforcement des capacités) des paysans en technique d'élevage des porcs, moutons et chèvres	30 % des ménages sont sensibilisés sur les avantages de techniques d'élevage des chèvres, moutons et porcs					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Zootechnicien)
		Promotion de l'élevage communautaire des porcs, moutons et chèvres	1 association paysanne des éleveurs est mise en place et deux fermes d'élevage mises en place					Tiers partenaire technique	AC et consultant (Zootechnicien)
			6 couples (2 des porcs, 2 moutons et 2 des chèvres) sont achetés et distribués à l'association paysanne des éleveurs					Tiers partenaire technique	WWF& partenaires et éleveurs
			6 couples d'animaux mis dans les fermes sont suivis durant la période de mise en œuvre de PAO					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE
		Objectif 2 : Protection et valorisation des zones sensibles (tourbières) et amélioration de l'accès à l'eau potable							
Série de protection	10116,8	Encadrement (formation et sensibilisation) des communautés sur les pratiques de gestion durable des ressources naturelles, les avantages des zones humides et/ou tourbières (convention de RAMSAR) et la	Documents (dont dépliants et autres) sur les zones des tourbières produits et diffusés					Tiers partenaire technique	CLG et WWF & partenaires
			50 personnes (membres CLD et CLG, chasseurs et pêcheurs) sensibilisées sur l'importance des zones humides et la réglementation sur la chasse et la pêche					Tiers partenaire technique	CLG, CLD, Chasseurs, pêcheurs et structures d'accompagnement

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		réglementation sur la chasse et la pêche dans ladite zone	200 posters et brochures des bandes dessinées produits et installés dans les lieux publics et distribués aux ménages					Tiers partenaire technique	CLG
			Les lois en vigueur et les pratiques de gestion durable et efficiente des zones des tourbières sont vulgarisés et connus par la communauté locale durant l'exercice annuel					Tiers partenaire technique	Communautés locales (AC, CLG, CLD et CLSE)
		Mise en place des dispositifs permanent d'inventaire (placettes permanentes) et techniques de récolte d'échantillon des tourbes	Dispositif de 10 ha (plots aléatoires) est installé dans les différentes unités d'occupation du sol de la CFCL					Tiers partenaire technique	CLG et consultant (Ir forestier)
			Un inventaire de Carbone forestier est réalisé et des échantillons des tourbes prélevés pour analyse au labo					Tiers partenaire technique	CLG et Consultants (Ir Forestiers et Ecologistes)
			Carbone forestier (aérien et souterrain) estimé à travers un rapport scientifique publié					Tiers partenaire technique	Consultant (Bio-écologiste ou Ir Forestier)
		Lobbying et levée des fonds de paiement pour services environnementaux (tourbières)	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.					Tiers partenaire technique	WWF & partenaires
		Sensibilisation sur l'importance des sources d'eau potable (y compris aménagement et entretien) et sur les maladies hydriques	Au moins 25 % de la population sont sensibilisées au cours de l'exercice du PAO					Tiers partenaire technique	AC et WWF & partenaires
			150 posters et brochures des bandes dessinées produits et affichés dans les places publiques et distribués aux ménages locaux					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, WWF & partenaires et ONG locales
		Aménagement des points d'adduction d'eau potable	Au moins 1 source d'eau potable est aménagée au cours de l'exercice du PAO					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, WWF et partenaires

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		Mise en place et renforcement de capacités du comité de gestion des sources d'eau	Un comité de gestion de source est opérationnel au sein du CLD du terroir d'Ekele					Tiers partenaire technique	AC et WWF (pour désignation du comité) et comité de gestion de source choisi
		Objectif 3 : Amélioration des techniques et production piscicole des communautés locales							
		Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles au sein de la CFCL	Des nouvelles zones piscicoles sont identifiées au sein de CFCL					Tiers partenaire technique	CLD/CLG
		Encadrement (sensibilisation et renforcement des capacités) de la communauté locale sur les techniques de production d'alevins (Ngolo, Tilapia, etc.) par les éclosiers et leurs modes alimentaire	1 association des pêcheurs est mise en place au sein de la communauté locale					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, structures d'accompagnement (ou consultant)
			Association des pêcheurs (avec au moins 30 paysans) est renforcée aux techniques de multiplication des alevins et leurs modes alimentaires					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, Pêcheurs et structures d'accompagnement (ou consultant)
		Mise en place des bassins de multiplication des alevins et des étangs communautaires expérimentaux	2 basins de multiplication des alevins et 3 étangs communautaires expérimentaux sont aménagés					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, Pêcheurs et structures d'accompagnement (ou consultant)
		Distribution des alevins à l'association des pêcheurs mise en place et suivi de la pisciculture	Réception par l'association des pêcheurs des alevins et leur mise en culture					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, pêcheurs et
			3 étangs communautaires suivis en pisciculture (respect des normes piscicultures)					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE
		Objectif 4 : Promouvoir les possibilités écotouristiques et des recherches scientifiques dans les zones de tourbières							

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		Cartographie détaillée et explicative des axes principales à parcourir (Piste, voie navigable par pirogue, distance etc.) et à visiter du village jusqu'au fleuve.	150 brochures (cartographie et ressources) A4 sont produites					Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
		Disponibiliser 2 pirogues pour les touristes	2 pirogues pour des fins écotouristiques sont disponibles dans le village					Tiers partenaire technique	CLG
		Construction et entretien des maisons d'accueil de touristes	Au moins un homestay construit et géré par le CLD et CLG					Tiers partenaire technique	CLD et CLG
			Au moins 2 maisons d'accueil aménagées ou construites par les membres de la communauté locale					Tiers partenaire technique	AC et WWF & partenaires
		Recrutement et renforcement des capacités des piroguiers et pisteurs sur la gestion des zones des tourbières et l'accompagnement des écotouristes sur terrain	3 pisteurs et 3 piroguiers sont recrutés et formés sur la gestion des tourbières et l'accompagnement sur terrain des écotouristes					Tiers partenaire technique	Pisteurs - piroguiers identifiés et WWF
			Les pisteurs et piroguiers disposent des équipements appropriés					Tiers partenaire technique	CLG et Pisteurs - piroguiers
		Gestion et suivi quotidien des zones des tourbières de la CFCL (application des règles de gestion de ces zones)	Règles de gestion sont respectées par l'ensemble de la communauté locale du terroir d'Ekele					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE
Séries de DR, protection et production ligneuse	Toute la CFCL (11118)	Objectif 5 : Assurer le développement et l'augmentation de la production durable des PFABO/PFNL							
		Renforcement des capacités des communautés locales sur la valorisation et techniques de récolte des PFABO les plus rentables	Les communautés locales sont sensibilisées sur l'importance de la production des PFABO					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
			30 % des ménages sont formés sur les techniques de récolte et conservation des rotins (<i>Ancistrophyllum</i> spp, <i>Eremospatha haulevilleana</i> et <i>Laccospema secundiflorum</i>) (théorie et pratique)					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
			30 % des ménages sont formés sur les techniques de récolte de miel (théorie et pratique)					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Appuyer le développement des méthodes d'exploitation durable de PFNL	Au mois un PFABO phare est commercialisé dans un circuit durable					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Suivre l'ensemble des expériences de gestion de forêts communautaires et partage des leçons apprises.	Un document synthèse des leçons apprises est disponible					Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique